

LES AUTEURS LATINS

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et annoté par M. Édouard Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

Le texte de l'édition originale parue chez Hachette a été numérisé, revu et recomposé avec T_EX.

Le texte, les traductions de cet ouvrage ont été revus par Mark De Wilde. Il a aussi marqué les longueurs des voyelles.

Publié par Gérard Gréco sur <http://gerardgreco.free.fr>

© Gérard Gréco 2020

Version 2.0 du 26 janvier 2020.

Tous droits réservés. Il est toléré d'utiliser ce document dans un cadre scolaire ou universitaire ou personnel sans but lucratif. La diffusion même électronique de ce document n'est pas autorisée.

La recomposition de cet ouvrage est fondée sur les travaux de Petr Březina concernant la composition bilingue et plurilingue, publiés dans le bulletin du Groupe tchécoslovaque des utilisateurs de T_EX, année 2008, numéro 4, ISSN 1211-6661, et présentés au public francophone dans l'article « Éditions bilingues et T_EX » qui est librement disponible sur son site web :

<https://web.archive.org/web/20130512105242/http://www.volny.cz/petr-brezina/libelli/bilingue.pdf>

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT À MOT
FRANÇAIS

EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

SECOND LIVRE DES COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES

Paris

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET CIE

RUE PIERRE SARRAZIN, N° 14

(PRÈS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE)

1854

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU SECOND LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

AVIS

RELATIF À LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits, dans la traduction juxtalinéaire, les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

1. César apprend que tous les peuples belges forment une ligue contre les Romains.
2. Sans perdre de temps, il mène son armée sur les frontières de la Belgique.
3. Les Rémois lui envoient des députés pour faire leur soumission.
4. Ils lui fournissent des renseignements sur les divers peuples de la Belgique.
5. César passe l'Aisne et assoit son camp sur les bords mêmes de la rivière.
6. Les Belges donnent l'assaut à la ville de Bibrax.
7. Les Romains secourent Bibrax ; les Belges viennent camper à deux milles de César.
8. Les deux armées se rangent en bataille.
9. Après un combat de cavalerie où l'avantage reste aux Romains, les Belges tentent le passage de l'Aisne.
10. Ils essuient un échec, et s'en retournent chacun dans ses foyers.
11. Les Romains se mettent à leur poursuite et font un horrible carnage.
12. César reçoit la soumission des Suessions.
13. Il marche contre les Bellovaques, qui lui envoient demander la paix.
14. Diviciacus intercède pour les Bellovaques, et demande leur grâce à César.
15. César agréa la soumission des Bellovaques, et bientôt après celle des Ambiens. Il s'informe des mœurs des Nerviens.
16. César marche contre les Nerviens, qui l'attendent avec toutes leurs forces sur les bords de la Sambre.

17. Des transfuges belges et gaulois révèlent aux Nerviens l'ordre de marche de l'armée romaine, et les engagent à attaquer la légion arrivée au camp la première.

18. Les Nerviens dressent une embuscade sur une colline voisine de la Sambre.

19. Après une escarmouche de cavalerie, les Nerviens fondent en masse sur six légions occupées à fortifier le camp.

20. César, pris à l'improviste, n'a pas le temps de ranger ses troupes en bataille.

21. Les légions romaines prennent place au hasard et à la hâte.

22. Résultats de cette précipitation.

23. Tandis que l'aile gauche des Romains repousse l'ennemi, leur aile droite est tournée, et le camp se trouve envahi.

24. La cavalerie et les troupes légères de l'armée romaine fuient de toutes parts.

25. César accourt vers la douzième légion, qui se trouvait en péril, et charge à sa tête.

26. Les deux légions de l'arrière-garde et la dixième légion, déjà maîtresse du camp ennemi, se portent au secours de l'aile droite.

27. Les Nerviens sont complètement battus, malgré la valeur qu'ils déploient jusqu'au dernier moment.

28. Les vieillards, les femmes et les enfants des Nerviens envoient demander grâce à César, qui leur laisse leurs terres et leurs villes.

29. Les Aduatuques, apprenant la défaite des Nerviens, se retirent dans une place admirablement fortifiée par la nature.

30. César construit une tour pour attaquer la place.

31. Les Aduatuques épouvantés demandent à faire leur soumission ; ils prient seulement César de ne pas les priver de leurs armes.

32. César exige que les armes lui soient remises ; les assiégés obéissent, mais ils gardent et cachent un tiers de leurs armes.

33. La nuit, ils tentent un coup de main et sont repoussés avec perte. Le lendemain César fait vendre tout ce qui se trouve dans la place.

34. César apprend les succès de son lieutenant P. Crassus chez les peuples voisins de l'Océan.

35. Des peuples germains envoient des députés pour offrir à César de se soumettre. César retourne en Italie.

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER II.

1. Cum esset Cæsar¹ in citeriõre Galliã, ita uti suprà dẽmõnstrãvimus, crẽbrĩ ad eum rũmõrẽs afferẽbantur litterĩsque item Labiẽni certior fiẽbat, omnẽs Belgã, quam tertiam esse Galliã partem dixerãmus², contrã populum Rõmãnum conjũrãre, obsidẽsque inter sẽ dare; conjũrandĩ hãs esse causãs : primum, quod verẽrentur nẽ, omni pãcãtã Galliã³, ad eõs exercitus noster addũcerẽtur; deinde, quod ab nõnnũllĩs Gallĩs sollicitãrentur, partim quĩ, ut Germãnõs diũtius in Galliã versãri nõluerant, ita populĩ Rõmãni exercitum hiemãre atque inveterãscere in Galliã molestẽ ferẽbant; partim quĩ, mõbilitãte et levitãte animĩ,

1. Tandis que César, comme je l'ai dit plus haut, passait l'hiver dans la Gaule citérieure, des bruits réitérés qui vinrent jusqu'à lui, et une lettre de Labiénus, lui apprirent que tous les Belges (on a vu qu'ils occupaient une des trois parties de la Gaule), se liguèrent contre le peuple romain et se donnaient mutuellement des otages. Les motifs de cette ligue étaient, d'abord la crainte qu'après avoir soumis le reste de la Gaule notre armée ne marchât contre eux; de plus, les sollicitations de beaucoup de Gaulois, les uns qui, n'ayant pas voulu que les Germains séjournassent longtemps dans la Gaule, y voyaient de même avec peine l'armée du peuple romain hiverner et prendre pied; les autres qui, par inconstance et par légèreté, désiraient de nouveaux

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE 2.

1. Cum Cæsar
esset
in Galliã citeriõre,
ita uti dẽmõnstrãvimus
suprà,
rũmõrẽs crẽbrĩ
afferẽbantur ad eum,
itemque
fiẽbat certior
litteris Labiẽni,
omnẽs Belgã,
quam dixerãmus
esse tertiam partem Galliã,
conjũrãre
contrã populum Rõmãnum,
dareque obsidẽs inter sẽ;
causãs conjũrandĩ esse hãs :
primum, quod verẽrentur
nẽ, omni Galliã pãcãtã,
noster exercitus
addũcerẽtur ad eõs;
deinde,
quod sollicitãrentur
ab nõnnũllĩs Gallĩs,
partim quĩ
ut nõluerant Germãnõs
versãri diũtius in Galliã,
ita ferẽbant molestẽ
exercitum populĩ Rõmãni
hiemãre
atque inveterãscere
in Galliã;
partim quĩ,

1. Tandis que César
était
dans la Gaule citérieure,
ainsi que nous l'avons indiqué
ci-dessus,
des bruits fréquents
étaient apportés (arrivaient) à lui,
et de même
il devenait mieux-informé
par des lettres de Labiénus,
tous les Belges,
laquelle (lesquels) nous avons (avons) dit
être la troisième partie de la Gaule,
conjurer
contre le peuple romain,
et se donner des otages entre eux;
les motifs de conjurer être ceux-ci :
d'abord, parce qu'ils craignaient
que, toute la Gaule étant pacifiée (soumise),
notre armée
ne fût amenée contre eux;
ensuite,
parce qu'ils étaient sollicités
par quelques Gaulois,
en partie *par des Gaulois* qui,
comme ils n'avaient-pas-voulu les Germains
se tenir trop longtemps dans la Gaule
ainsi supportaient avec-ennui
une armée du peuple romain
passer-l'hiver
et s'affermir-par-le-temps
en Gaule;
en partie *par des Gaulois* qui,

novis imperiis studēbant ; ab nōnnūllis etiam, quod in Galliā ā potentiōribus, atque iīs quī ad condūcendōs hominēs facultātēs habēbant, vulgō rēgna occupābantur, quī minus facile eam rem imperiō nostrō cōsequī poterant.

2. Hīs nūntiīs litterisque commōtus, Cæsar duās legiōnēs in citeriōre Galliā novās cōscripsit, et, initā æstāte, in interiōrem Galliam quī dēdūceret, Q. Pedium lēgātum mīsit. Ipse, cum primum pābuli cōpia esse inciperet, ad exercitum venit : dat negotium Senonibus ¹ reliquisque Gallis quī finitimī Belgīs erant, utī ea, quæ apud eōs gerantur, cognōscant, sēque dē hīs rēbus certiōrem faciant. Hī cōstanter omnēs nūntiāvērunt manūs cōgī, exercitum in ūnum locum condūcī. Tum vērō dubitandum nōn

maîtres ; d'autres aussi qui voyaient, sous notre empire, moins de facilité à s'emparer de l'autorité, qui jusqu'alors avait été d'ordinaire entre les mains des plus puissante et des hommes assez riches pour avoir des troupes à leur solde.

2. Ému de ces avis et de ces lettres, César leva dans la Gaule citérieure deux nouvelles légions qu'il fit, au commencement de l'été, passer dans la Gaule ultérieure, sous les ordres de Q. Pédius, son lieutenant. Il se rendit lui-même à l'armée, dès que le fourrage devint abondant, et chargea les Sénonais et les autres peuples gaulois limitrophes de la Belgique de s'informer de ce qui se passait chez les Belges et de l'en instruire. Ils s'accordèrent tous à lui rapporter qu'on levait des troupes et qu'on rassemblait une armée. Alors il ne balançait plus

mōbilitāte
et levitāte animī,
studēbant imperiīs novīs ;
etiam ab nōnnūllis,
quod in Galliā
rēgna occupābantur
vulgō
ā potentiōribus,
atque iīs,
quī habēbant facultātēs
ad condūcendōs hominēs,
quī poterant minus facile
cōsequī eam rem
nostrō imperiō.

2. Cæsar,
commōtus hīs nūntiīs
litterisque,
cōscripsit
duās legiōnēs novās
in Galliā citeriōre
et, æstāte initā,
mīsit
Q. Pedium lēgātum,
quī dēdūceret
in Galliam interiōrem.
Ipse, cum primum
cōpia pābuli
inciperet esse,
venit ad exercitum :
dat negotium
Senonibus
reliquisque Gallis
quī erant finitimī Belgīs,
utī cognōscant ea,
quæ gerantur apud eōs,
faciantque sē certiōrem
dē hīs rēbus.
Omnēs hī nūntiāvērunt
cōstanter
manūs cōgī,
exercitum condūcī
in ūnum locum.
Vērō tum nōn existimāvit

par mobilité
et légèreté d'esprit,
recherchaient une domination nouvelle ;
et aussi par quelques-uns,
parce que dans la Gaule
les royautes étaient usurpées
ordinairement
par les plus puissants,
et par ceux
qui avaient des ressources
pour louer (prendre à leur solde) des hommes,
lesquels pouvaient moins facilement
atteindre cet objet
sous notre domination.

2. César,
ému par ces nouvelles
et par ces lettres,
enrôla
deux légions nouvelles
dans la Gaule citérieure,
et, l'été ayant commencé,
il envoya
Q. Pédius le lieutenant,
qui *les* conduisit (pour les conduire)
dans la Gaule intérieure.
Lui-même, lorsque d'abord (dès que)
abondance de fourrage
commençait à être,
vient à l'armée :
il donne affaire (mission)
aux Sénonais
et aux autres Gaulois
qui étaient voisins des Belges,
qu'ils prennent-connaissance de ces *faits*,
qui se passaient chez eux (les Belges),
et fassent lui-même mieux-informé (l'instruisent)
de ces affaires.
Tous ceux-ci annoncèrent
en-s'accordant
des troupes se réunir,
une armée se rassembler
dans un-seul endroit.
Or alors il n'estima pas

exīstimāvit quīn ad eōs proficīscerētur. Rē frūmentāriā comparātā, castra movet, diēbusque circiter quīndecim ad finēs Belgārum pervenit ¹.

3. Eō cum dē imprōvisō celeriusque omnī opīniōne vēnisset, Rēmī ², quī proximī Galliæ ex Belgīs sunt, ad eum lēgātōs, Iccium et Antebrogium, primōs civitātis, mīsērunt, quī dicerent « Sē suaque omnia in fidem atque in potestātem populī Rōmānī permittere ; neque sē cum Belgīs reliquīs cōnsēnsisse, neque contrā populum Rōmānum conjūrāsse ; parātōsque esse et obsidēs dare, et imperāta facere, et oppidīs recipere, et frūmentō cēterisque rēbus juvāre ; reliquōs omnēs Belgās in armīs esse ; Germānōsque ³, quī cis Rhēnum incolant, sēsē cum hīs conjūnxisse, tantumque esse eōrum omnium furōrem, ut nē Suessiō-

et résolut de marcher contre eux. S'étant pourvu de vivres, il lève le camp, et, au bout de quinze jours environ, il arrive sur la frontière de la Belgique.

3. Comme il arriva subitement dans ces pays, et plus rapidement qu'on ne l'eût pu croire, les Rémois, qui sont le peuple belge le plus voisin de la Gaule, députent vers lui Iccius et Antébrogius, les premiers de la cité, pour lui dire : « Qu'ils se mettaient, eux et tout ce qu'ils possédaient, sous la puissance et la domination du peuple romain. Ils ne s'étaient point entendus avec le reste de la Belgique, et ne s'étaient nullement ligués contre les Romains : ils étaient prêts à donner des otages, à exécuter les ordres de César, à le recevoir dans leurs villes et à lui fournir du blé ou toute autre chose. Le reste des Belges était en armes ; les Germains d'en deçà du Rhin s'étaient joints à eux, et telle était l'effervescence générale, qu'ils n'avaient pu même

dubitandum
quīn proficīscerētur ad eōs.
Rē frūmentāriā
comparātā,
movet castra,
quīndecimque diēbus
circiter
pervenit
ad finēs Belgārum.

3. Cum vēnisset eō
dē imprōvisō
celeriusque
omnī opīniōne,
Rēmī,
quī sunt proximī Galliæ
ex Belgīs,
mīsērunt ad eum lēgātōs,
Iccium et Antebrogium,
primōs civitātis,
quī dicerent
« Permittere sē
omniaque suā
in fidem
atque in potestātem
populī Rōmānī ;
sē neque cōnsēnsisse
cum reliquīs Belgīs,
neque conjūrāsse
contrā populum Rōmānum ;
esseque parātōs
et dare obsidēs,
et facere imperāta,
et recipere oppidīs,
et juvāre frūmentō
cēterisque rēbus ;
omnēs reliquōs Belgās
esse in armīs ;
Germānōsque,
quī incolant cis Rhēnum,
sēsē conjūnxisse cum hīs,
furōremque eōrum omnium
esse tantum,
ut potuerint dēterrere

devoir être hésité (qu'il dût hésiter)
qu'il ne partit (à partir) vers eux.
Les ressources en-blé
ayant été amassées,
il met-en-mouvement *son* camp,
et en quinze jours
environ
il arrive
aux frontières des Belges.
3. Comme il était arrivé là
à l'improviste
et plus vite
que toute croyance (qu'on ne s'y attendait),
les Rémois,
qui sont les plus proches de la Gaule
d'entre les Belges,
envoyèrent vers lui des députés,
Iccius et Antébrogius,
les premiers de *leur* cité,
qui devaient *lui* dire
« *Eux* remettre eux-mêmes
et tous leurs *biens*
à la loyauté
et au pouvoir
du peuple romain ;
eux-mêmes et n'avoir pas formé-d'accord
avec le reste-des Belges,
et n'avoir pas conjuré
contre le peuple romain ;
et être prêts
et à donner des otages,
et à faire les choses commandées,
et à *le* recevoir dans *leurs* places,
et à *l'aider* de blé
et de toutes-les-autres choses ;
tout le reste-des Belges
être en armes ;
et les Germains,
qui habitent en deçà du Rhin,
s'être joints avec ceux-ci,
et la fureur d'eux tous
être si-grande,
qu'ils n'avaient pu détourner

nēs¹ quidem, frātrēs cōsanguineōsque suōs, quī eōdem jūre et eīsdem lēgibus ūtantur, ūnum imperium ūnumque magistrātum cum ipsīs habeant, dētterrere potuerint, quīn cum hīs cōsentīrent. »

4. Cum ab hīs quæreret quæ civitatēs quantæque in armīs essent, et quid in bellō possent, sic reperiebāt : « Plērōsque Belgās esse ortōs ab Germānīs ; Rhēnumque antiquitus trānsductōs, propter locī fertilitātem ibi cōnsēdisse, Gallōsque, quī ea loca incolerent, expulisse ; sōlōsque esse quī, patrum nostrōrum memoriā, omnī Galliā vexātā, Teutonōs Cimbrōsque intrā finēs suōs ingredi prohibuerint. Quā ex rē fieri utī eārum rērum memoriā magnam sibi auctōritātem magnōsque spīritūs in rē militārī sūmerent ». Dē numerō eōrum omnia sē habere explorāta Rēmī dicēbant, « propterea quod propinquitāti-

détourner les Suessions, leurs frères, leurs parents, avec lesquels ils étaient en communauté de droits et de lois, qui reconnaissaient le même gouvernement et les mêmes magistrats, de s’allier avec tous ces peuples. »

4. En les questionnant sur les cités qui avaient pris les armes et sur leur importance, il apprit : « Que la plupart des Belges descendaient des Germains qui, à une époque reculée, passèrent le Rhin, chassèrent les Gaulois qui habitaient le pays, et s’y fixèrent à cause de sa fertilité. Eux seuls avaient, du temps de nos pères, défendu l’entrée de leur territoire contre les Cimbres et les Teutons, qui avaient dévasté toute la Gaule. Le souvenir de ces exploits leur inspirait une haute opinion de leur valeur et de leur habileté dans l’art militaire ». Les Rémois ajoutaient qu’ils étaient bien informés du nombre des combattants, « parce que leurs liaisons de voisinage et de parenté leur

quīn cōsentīrent cum hīs
nē Suessionēs quidem,
suōs frātrēs
cōsanguineōsque,
quī ūtantur eōdem jūre
et eīsdem lēgibus,
habeant ūnum imperium
ūnumque magistrātum
cum ipsīs. »

4. Cum quæreret
ab hīs
quæ civitatēs quantæque
essent in armīs,
et quid possent
in bellō,
reperiebāt sic :
« Plērōsque Belgās
esse ortōs ab Germānīs ;
trānsductōsque Rhēnum
antiquitus,
cōnsēdisse ibi
propter fertilitātem locī,
expulisseque Gallōs
quī incolerent ea loca ;
esseque sōlōs quī,
memoriā
nostrōrum patrum,
omnī Galliā vexātā,
prohibuerint
Teutonōs Cimbrōsque
ingredi intrā suōs finēs.
Ex quā rē fieri
utī memoriā eārum rērum
sūmerent sibi
magnam auctōritātem
magnōsque spīritūs
in rē militārī. »
Rēmī dicēbant
sē habere omnia explorāta
dē numerō eōrum,
« propterea quod conjuncti
propinquitātibus

qu’ils ne fissent accord (de s’allier) avec
pas même les Suessions, [ceux-ci
leurs frères
et du-même-sang *qu’eux*,
qui usaient du même droit
et des mêmes lois,
qui avaient un-seul gouvernement
et un-seul magistrat
avec eux-mêmes. »

4. Comme il demandait
à ceux-ci
quelles cités et combien-considérables
étaient en armes,
et quoi elles pouvaient (quelle était leur
dans une guerre, [force)
il découvrait ainsi (apprenait ce qui suit) :
« La-plupart-des Belges
être issus des Germains ;
et transportés-de-l’autre-côté du Rhin
anciennement,
s’être établis là
à-cause-de la fertilité de l’endroit,
et avoir chassé les Gaulois
qui habitaient ces lieux ;
et *eux* être les seuls qui,
de la mémoire (du temps)
de nos pères,
toute la Gaule ayant été maltraitée,
aient empêché
les Teutons et les Cimbres
d’entrer en dedans de leurs frontières.
Par-suite duquel fait arriver
que par le souvenir de ces événements
ils prenaient pour eux-mêmes
une grande autorité
et de grandes aspirations
dans l’art de-la-guerre. »
Les Rémois disaient
eux-mêmes avoir tous les *renseignements* vé-
touchant le nombre d’eux, [rifiés
« parce que liés *avec eux*
par les voisinages

bus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos¹ et virtute, et auctoritate, et hominum numero valere; hos posse conficere armata milia centum; pollicitos ex eo numero electa sexaginta, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos, fines latissimos feracissimosque agris possidere. Apud eos fuisse regem nostram etiam memoriam Diviciacum, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum, tum etiam Britanniae imperium obtinuerit; nunc esse regem Galbam; ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli omnium voluntate deferrari; oppida habere numero duodecim, polliceri milia armata quinquaginta; totidem Nervios², qui maxime ferri inter ipsos habeantur longissimaeque absint;

avaient permis de connaître le contingent que chaque cité, lors de l'assemblée générale des Belges, avait promis de fournir. Les Bellovaques étaient les premiers parmi les Belges par leur bravoure, leur autorité et le chiffre de leur population : ils pouvaient mettre sur pied cent mille hommes ; ils en avaient promis soixante mille d'élite, et demandaient le commandement de la guerre. Les Suessions, voisins des Rémois, possédaient un territoire très-vaste et très-fertile. Presque de nos jours ils avaient eu pour roi Diviciacus, le plus puissant prince de toute la Gaule, dont l'empire s'étendait sur une grande partie de ces contrées et jusque dans la Bretagne. Leur roi actuel était Galba, à qui sa prudence et son équité avaient fait remettre, du consentement de tous, la direction de la guerre : ils avaient douze villes, et promettaient cinquante mille hommes. Les plus farouches des Belges, les Nerviens, qui habitaient la contrée la plus reculée, devaient en

affinitatibusque,
cognoverint
quantam multitudinem
quisque pollicitus sit
ad id bellum
in concilio communi
Belgarum.
Bellovacos
valere plurimum inter eos
et virtute, et auctoritate,
et numero hominum ;
hos posse conficere
centum milia armata ;
pollicitos ex eo numero
sexaginta electa,
postulareque sibi
imperium totius belli.
Suessiones
esse suos finitimos,
possidere fines latissimos
agrosque feracissimos.
Regem fuisse apud eos
etiam nostram memoriam,
Diviciacum,
potentissimum
totius Galliae,
qui obtinuerit imperium
cum magnae partis
harum regionum,
tum etiam Britanniae ;
nunc regem esse Galbam ;
summam totius belli
deferrari ad hunc
voluntate omnium,
propter justitiam
prudentiamque ;
habere oppida
duodecim numero,
polliceri
quinquaginta milia
armata ;
Nervios totidem,

et les alliances-par-mariages,
ils avaient connu
combien-grand un nombre *de soldats*
chacun avait promis
pour cette guerre
dans le conseil commun
des Belges.
Les Bellovaques
être-puissants le plus parmi eux
et par la valeur, et par l'autorité,
et par le nombre des hommes ;
ceux-ci pouvoir parfaire (compléter)
cent milliers *d'hommes* armés ;
avoir promis de ce nombre
soixante *milliers* choisis,
et demander pour eux-mêmes
le commandement de toute la guerre.
Les Suessions
être leurs voisins (les voisins des Rémois),
posséder le territoire le plus étendu
et les terres les plus fertiles.
Un roi avoir été chez eux
même de notre mémoire (temps),
Diviciacus,
le plus puissant
de toute la Gaule,
qui avait tenu l'empire
et d'une grande partie
de ces contrées,
et même de la Bretagne ;
maintenant *leur* roi être Galba ;
le souverain-pouvoir de toute la guerre
être déferé à celui-ci
du consentement de tous,
à-cause-de *sa* justice
et de *sa* prudence ;
eux avoir des places
douze par le nombre,
et promettre
cinquante milliers
d'hommes armés ;
les Nerviens *en promettre* tout-autant,

quīndecim mīlia Atrebatēs ; Ambiānōs decem mīlia ; Morinōs vīgintī quīnque mīlia ; Menapiōs septem mīlia ; Caletēs decem mīlia ; Velocassēs et Veromanduōs totidem ; Aduatucōs decem et novem mīlia ; Condrūsōs, Eburōnēs, Cæræsōs, Pæmānōs, quī ūnō nōmine Germānī appellantur, arbitrārī ad quadrāgintā mīlia. »

5. Cæsar, Rēmōs cohortātus liberāliterque ōrātiōne prōsecūtus, omnem senātum ad sē convenīre, prīncipumque liberōs obsidēs ad sē addūcī jussit. Quæ omnia ab hīs diligenter ad diem facta sunt. Ipse, Dīviciācum Æduum magnopere cohortātus, docet « Quantopere reipublicæ commūnisque salūtis intersit manūs hostium distinērī, nē cum tantā multitudīne ūnō tempore

fournir autant ; les Atrébates, quinze mille ; les Ambiens, dix mille ; les Morins, vingt-cinq mille ; les Ménapiens, sept mille ; les Calètes, dix mille ; les Vélocasses et les Véromanduens, autant ; les Aduatuques, dix-neuf mille : on estimait à quarante mille hommes le contingent des Condruses, des Éburons, des Cérèses et des Pémans, compris en général sous le nom de Germains. »

5. César rassure les Rémois, leur parle avec bienveillance, ordonne que leur sénat tout entier se rende auprès de lui, et qu'on lui amène pour otages les enfants des premiers de la ville. Tout cela fut ponctuellement exécuté. Il exhorte ensuite vivement l'Éduen Diviciacus et lui montre « Combien il importe à la république et à la sûreté commune de diviser les forces de l'ennemi, pour n'avoir pas à lutter en même

quī habeantur maximē ferī inter ipsōs absintque longissimē ; Atrebatēs quīndecim mīlia ; Ambiānōs decem mīlia ; Morinōs vīgintī quīnque mīlia ; Menapiōs septem mīlia ; Caletēs decem mīlia ; Velocassēs et Veromanduōs totidem ; Aduatucōs decem et novem mīlia, arbitrārī ad quadrāgintā mīlia Condrūsōs, Eburōnēs, Cæræsōs, Pæmānōs, quī appellantur ūnō nōmine Germānī. »

5. Cæsar, cohortātus Rēmōs prōsecūtusque ōrātiōne liberāliter, jussit omnem senātum convenīre ad sē, liberōsque prīncipum addūcī ad sē obsidēs. Quæ omnia facta sunt ab hīs diligenter ad diem. Ipse, cohortātus magnopere Dīviciācum Æduum, docet « Quantopere intersit reipublicæ salūtisque commūnis manūs hostium distinērī, nē cōnfligendum sit ūnō tempore cum tantā multitudīne.

eux qui étaient tenus *pour* les plus farouches entre eux-mêmes (les Belges) et étaient-éloignés le plus loin ; les Atrébates *promettre* quinze milliers ; les Ambiens dix milliers ; les Morins vingt-cinq milliers ; les Ménapiens sept milliers ; les Calètes dix milliers ; les Vélocasses et les Véromanduens tout autant ; les Aduatuques dix-neuf milliers ; *eux* estimer jusqu'à quarante milliers les Condruses, les Éburons, les Cérèses, les Pémans, qui sont appelés d'un-seul nom Germains. »

5. César, ayant encouragé les Rémois et *les* ayant accompagnés d'un langage (leur avec-bonté, [ayant parlé] ordonna tout le sénat venir-ensemble auprès de lui-même, et les enfants des principaux être amenés vers lui-même *comme* otages. Lesquelles choses toutes furent faites par ceux-ci exactement au jour *dit*. Lui-même, ayant encouragé grandement Diviciacus l'Éduen, *lui* apprend « Combien il importe à la république et au salut commun les forces des ennemis être tenues-divisées, afin qu'il n'y ait pas à lutter en un-seul temps (en même temps) avec une si-grande multitude.

cōnfligendum sit. Id fierī posse, sī suās cōpiās Æduī in finēs Bellocōrum intrōdūxerint et eōrum agrōs populārī cōeperint. » Hīs mandātīs, eum ab sē dīmittit. Postquam omnēs Belgārum cōpiās in ūnum locum coāctās ad sē venīre vīdit, neque jam longē abesse ab iīs quōs mīserat explōrātōribus et ab Rēmīs cognōvit, flūmen Axonam, quod est in extrēmīs Rēmōrum finibus, exercitum trānsdūcere mātūrāvit, atque ibi castra posuit. Quæ rēs et latus ūnum castrōrum rīpīs flūminis mūniēbat, et post eum quæ essent, tūta ab hostibus reddēbat, et, commeātus ab Rēmīs reliquīsque cīvitātibus ut sine periculō ad eum portārī posset, efficiēbat. In eō flūmine pōns erat. Ibi præsidium pōnit, et in alterā parte flūminis Q. Titūrium Sabīnum, lēgātum, cum sex cohortibus relinquit. Castra in altitudinem pedum duodecim vāllō, fossaque duodēvīgintī pedum, mūnīre jubet.

temps contre une armée si considérable. Le meilleur moyen est que les Éduens envoient leurs troupes ravager le pays des Bellovaques. » Il congédie Diviciacus avec ces instructions. Lorsqu'il sut que toutes les troupes des Belges avaient fait leur jonction, qu'elles marchaient contre lui, et que ses éclaireurs ainsi que les Rémois lui eurent appris qu'elles n'étaient plus guère éloignées, il se hâta de passer avec son armée l'Aisne, qui coule à l'extrême frontière du pays des Rémois et campa sur ses bords. Ainsi, un de ses flancs était appuyé à la rivière : position qui, couvrant ses derrières, assurait l'arrivée des convois qu'il tirerait du pays rémois et d'autres cités. Sur l'Aisne était un pont où il plaça un détachement ; il posta sur l'autre rive le lieutenant Q. Titurius Sabinus avec six cohortes, et fit fortifier le camp d'un retranchement haut de douze pieds et d'un fossé large de dix-huit.

Id posse fierī,
sī Æduī
intrōdūxerint suās cōpiās
in finēs Bellocōrum
et cōeperint
populārī agrōs eōrum. »
Hīs mandātīs,
dīmittit eum ab sē.
Postquam vīdit
omnēs cōpiās Belgārum
coāctās in ūnum locum
venīre ad sē,
cognōvitque
ab iīs explōrātōribus
quōs mīserat
et ab Rēmīs
nōn jam abesse longē,
mātūrāvit
trānsdūcere exercitum
flūmen Axonam,
quod est in extrēmīs finibus
Rēmōrum,
atque posuit ibi castra.
Quæ rēs
et mūniēbat rīpīs flūminis
ūnum latus castrōrum,
et reddēbat tūta
ab hostibus
quæ essent post eum,
et efficiēbat
ut commeātus ab Rēmīs
reliquīsque cīvitātibus
posset portārī ad eum
sine periculō.
Pōns erat in eō flūmine.
Pōnit ibi præsidium,
et in alterā parte flūminis
relinquit
Q. Titūrium Sabīnum,
lēgātum,
cum sex cohortibus.
Jubet mūnīre castra

Cela pouvoir se faire,
si les Éduens
faisaient-entrer leurs troupes
sur le territoire des Bellovaques
et commençaient
à ravager les terres d'eux. »
Cette mission ayant été confiée,
il renvoie lui d'auprès de lui-même.
Lorsqu'il vit
toutes les troupes des Belges
réunies en un seul lieu
venir vers lui-même,
et qu'il apprit
de ces (des) éclaireurs
qu'il avait envoyés
et des Rémois
ces troupes ne plus être-à-distance loin,
il se hâta
de faire-passer à son armée
la rivière de l'Aisne,
qui est à l'extrémité du territoire
des Rémois,
et établit là son camp.
Lequel fait (cette disposition)
et fortifiait par les rives du fleuve
un côté du camp,
et rendait (mettait) en-sûreté
contre les ennemis
les pays qui étaient derrière lui (César),
et faisait
qu'un convoi venant de chez les Rémois
et des autres cités
pût être transporté jusqu'à lui
sans danger.
Un pont était sur cette rivière.
Il met là un poste,
et sur l'autre partie (bord) de la rivière
il laisse
Q. Titurius Sabinus,
lieutenant,
avec six cohortes.
Il ordonne de fortifier le camp

6. Ab hīs castrīs oppidum Rēmōrum, nōmine Bibrax¹, aberat mīlia passuum octō. Id ex itinere magnō impetū Belgæ oppugnāre cōpērunt. Ægrē eō diē sustentātum est. Gallōrum eadem atque Belgārum oppugnātiō est hęc. Ubi, circumjectā multitudine hominum tōtis mœnibus, undique in mūrūm lapidēs jacī cōeptī sunt, mūrusque dēfēnsōribus nūdātus est, testūdine² factā portās succēdunt, mūrūmque subruunt. Quod tum facile fiēbat. Nam, cum tanta multitudō lapidēs ac tēla conjicerent, in mūrō cōsistendī potestās erat nullī. Cum finem oppugnandī nox fēcisset, Iccius Rēmus, summā nōbilitāte et grātiā inter suōs, quī tum oppidō præfuerat, ūnus ex iīs quī lēgātī dē pāce

6. À huit milles du camp se trouvait une ville rémoise, nommée Bibrax. Les Belges, chemin faisant, lui livrèrent un violent assaut qu'elle eut peine à soutenir. L'attaque des places est la même chez les Belges et chez les Gaulois. Toute l'armée se répand autour de la ville, et, quand les pierres qu'on y fait pleuvoir de toutes parts ont dégarni le rempart, on forme la tortue, on met le feu aux portes et on sape le mur. C'est ce que les Belges firent sans peine ; car tel était le nombre de ceux qui lançaient des pierres et des traits, que personne ne pouvait rester sur le rempart. La nuit ayant suspendu l'attaque, Iccius, qui commandait alors dans la ville, l'un des plus nobles et des plus influents parmi les Rémois, et l'un des deux qui avaient été députés

vällō duodecim pedum
in altitudinem
fossāque
duodēviginti pedum.

6. Oppidum Rēmōrum,
Bibrax nōmine,
abera ab hīs castrīs
octō mīlia passuum.
Belgæ cōpērunt
oppugnāre id
magnō impetū
ex itinere.
Sustentātum est ægrē
eō diē.
Oppugnātiō Gallōrum
atque Belgārum
eadem
est hęc.
Ubi, multitudine hominum
circumjectā mœnibus
tōtis,
lapidēs cōeptī sunt jacī
undique in mūrūm,
mūrusque
nūdātus est dēfēnsōribus,
testūdine factā
succēdunt portās,
subruuntque mūrūm.
Quod tum fiēbat facile.
Nam cum tanta multitudō
conjicerent
lapidēs ac tēla,
potestās erat nullī
cōsistendī in mūrō.
Cum nox
fēcisset finem oppugnandī,
Rēmus Iccius,
summā nōbilitāte
et grātiā inter suōs,
quī tum præfuerat oppidō,
ūnus ex iīs
quī vñerant ad Cæsarem

avec un retranchement de douze pieds
en hauteur
et un fossé
de dix-huit pieds *de largeur*.

6. Une place des Rémois,
Bibrax de nom (nommée Bibrax),
était-éloignée de ce camp
de huit milliers de pas.
Les Belges commencèrent
à assaillir cette *place*
avec une grande impétuosité
en route (en passant).
On soutint *l'assaut* avec peine
ce jour-là.
L'assaut des Gaulois
et des Belges
qui est le même
est celui-ci (consiste en ceci).
Dès que, un grand-nombre d'hommes
ayant été lancé-autour des remparts
tout-entiers,
des pierres ont commencé à être jetées
de-toutes-parts sur la muraille,
et que la muraille
a été dégarnie de défenseurs,
la tortue étant faite (formée)
ils mettent-le-feu aux portes,
et sapent la muraille.
Ce qui alors se faisait facilement.
Car lorsqu'une si-grande multitude
lançait-ensemble
des pierres et des traits,
le pouvoir *n'était* à personne
de se tenir sur la muraille.
Comme la nuit
avait fait la fin d'assaillir (suspendu l'attaque),
le Rémois Iccius,
de la plus haute noblesse
et *du plus grand* crédit parmi les siens,
qui alors avait-été-(était)-à-la-tête-de la place,
l'un de ceux
qui étaient venus vers César

ad Cæsarem vënerant, nüntium ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittätur, sësë diütius sustinëre nön posse.

7. Eö dë mediä nocte Cæsar, iisdem ducibus üsus, qui nüntiü ab Icciö vënerant, Numidäs¹ et Crëtäs sagittäriös et funditörës Baleärës subsidiö oppidänis mittit : quörum adventü et Rëmīs, cum spë dëfënsiönis, studium pröpugnandī accessit, et hostibus eädem dë causä spës potiundī oppidī discessit. Itaque, paulisper apud oppidum morätī, agrösque Rëmörum dëpopulätī, omnibus vïcīs ædificiisque, quös adire potuerant, incënsis, ad castra Cæsaris omnibus cöpiis contendërunt, et ab milibus passuum minus duöbus castra posuërunt, quæ castra, ut fümö atque ignibus significäbätur, amplius milibus passuum octö in lätitudinem patëbant.

pour demander la paix à César, lui envoie dire que, s'il ne reçoit du secours, il ne peut résister plus longtemps.

7. César fait partir, au milieu de la nuit, les Numides, les archers crétois et les frondeurs baléares, auxquels il donne pour guides les exprès d'Iccius. Leur arrivée rendit le courage et l'ardeur aux Rémois avec l'espoir de se défendre, et les ennemis, par la même raison, perdirent celui de prendre la ville. S'étant donc arrêtés quelque temps dans les environs de la place pour dévaster les terres des Rémois et brûler tous les bourgs et toutes les habitations dont ils purent approcher, ils marchèrent avec toutes leurs forces vers le camp de César et campèrent à moins de deux milles de lui ; leur camp, à en juger par la fumée et par les feux, avait un front de plus de huit milles.

lëgätī dë pâce,
mittit ad eum nüntium,
sësë nön posse sustinëre
diütius,
nisi subsidium
submittätur sibi.

7. Cæsar,
üsus ducibus iisdem,
qui vënerant nüntiü
ab Icciö,
mittit eö dë mediä nocte
subsidiö oppidänis
Numidäs
et sagittäriös Crëtäs
et funditörës Baleärës :
adventü quörum
et studium pröpugnandī
accessit Rëmīs
cum spë dëfënsiönis,
et dë eädem causä
spës potiundī oppidī
discessit hostibus.
Itaque, morätī paulisper
apud oppidum,
dëpopulätique agrös
Rëmörum,
omnibus vïcīs ædificiisque
quös potuerant adire
incënsis,
contendërunt
omnibus cöpiis
ad castra Cæsaris,
et posuërunt castra
ab minus duöbus milibus
passuum,
quæ castra,
ut significäbätur
fümö atque ignibus,
patëbant in lätitudinem
amplius octö milibus
passuum.

comme députés touchant la paix
envoie à lui un message *pour dire*
lui-même ne pouvoir soutenir *l'attaque*
plus longtemps,
si du renfort
n'était envoyé à lui.

7. César,
s'étant servi *pour* guides des mêmes *hommes*,
qui étaient venus *comme* messagers
de-la-part d'Iccius,
envoie là au milieu-de la nuit
à (comme) renfort aux habitants-de-la-place
des Numides
et des archers crétois
et des frondeurs baléares :
par l'arrivée desquels
et l'ardeur de repousser *les ennemis*
s'ajouta (fut inspirée) aux Rémois
avec un espoir de défense (de se défendre),
et pour le même motif
l'espoir de s'emparer de la place
s'éloigna aux (fut perdu par les) ennemis.
Ainsi, s'étant arrêtés un peu
auprès de la place,
et ayant ravagé les terres
des Rémois,
tous les bourgs et les édifices
qu'ils avaient pu aborder
ayant été incendiés,
ils se dirigèrent
avec toutes *leurs* troupes
vers le camp de César,
et établirent *leur* camp
à moins de deux milliers
de pas,
lequel camp,
comme *cela* était indiqué
par la fumée et par les feux,
s'étendait en largeur
de plus de huit milliers
de pas.

8. Cæsar primō, et propter multitudinem hostium, et propter eximiam opīniōnem virtūtis, proeliō supersedēre statuit ; quotidiē tamen equestribus proeliīs, quid hostis virtūte posset et quid nostrī auderent, periclitābatur ¹. Ubi nostrōs nōn esse inferiōrēs intellēxit, locō prō castrīs, ad aciem instruendam nātūrā opportūnō atque idōneō (quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex plānitiē ēditus, tantum adversus in lātitudinem patēbat, quantum locī aciēs instrūcta occupāre poterat, atque ex utrāque parte lateris dējectūs habēbat, et in fronte lēniter fastīgātus paulātim ad plānitiem redībat), ab utrōque latere ejus collis trānsversam fossam obdūxit circiter passuum quadringentōrum, et ad extrēmās fossās castella cōstituit, ibique tormenta collocā-

8. César, considérant le nombre des ennemis et leur haute réputation de bravoure, résolut d'abord de différer la bataille : chaque jour cependant, par des combats de cavalerie, il éprouvait et la valeur des Belges et le courage de nos soldats. Quand il vit que nos troupes ne le cédaient en rien aux ennemis, il choisit, en avant de son camp, un lieu où il pût présenter la bataille avec avantage. La colline sur laquelle nous campions, et qui dominait un peu la plaine, avait, de largeur, l'espace que pouvait occuper notre armée en ligne : les deux côtés étaient en pente rapide, et le front, en pente douce comme un toit, s'abaissait insensiblement jusqu'à la plaine. Sur les deux flancs de la colline, il fit mener un fossé d'environ quatre cents pas de long, aux extrémités duquel il fit élever des redoutes où l'on plaça des machines,

8. Cæsar,
et propter multitudinem
hostium,
et propter opīniōnem exi-
virtūtis, [miam
statuit primō
supersedēre proeliō ;
quotidiē tamen
periclitābatur
proeliīs equestribus
quid hostis posset virtūte
et quid nostrī auderent.
Ubi intellēxit
nostrōs
nōn esse inferiōrēs,
locō prō castrīs,
opportūnō
atque idōneō nātūrā
ad instruendam aciem,
— quod is collis,
ubi castra posita erant,
ēditus paululum
ex plānitiē,
patēbat adversus
in lātitudinem
tantum quantum aciēs
instrūcta
poterat occupāre locī,
atque ex utrāque parte
lateris
habēbat dējectūs,
et, fastīgātus in fronte
lēniter,
redībat paulātim
ad plānitiem, —
ab utrōque latere
ejus collis
obdūxit
fossam trānsversam
quadringentōrum passuum
circiter,
et ad extrēmās fossās

8. César,
et à-cause-de la multitude
des ennemis,
et à-cause-de leur réputation éminente
de valeur,
résolut d'abord
de surseoir à la bataille ;
chaque-jour cependant
il essayait
par des combats de-cavalerie
ce que l'ennemi pouvait par la valeur
et ce que les nôtres osaient.
Dès qu'il eut remarqué
les nôtres
ne pas être inférieurs,
un lieu *étant* devant le camp,
commode
et propre par nature
pour ranger une ligne-de-bataille,
— parce que cette colline,
où le camp avait été placé,
s'élevant un peu (en pente douce)
de (au-dessus de) la plaine,
s'étendait sur-le-devant
en largeur,
autant que *notre* ligne-de-bataille
rangée
pouvait occuper de place,
et de l'un-et-l'autre côté
du flanc
avait des descentes-rapides
et, s'élevant-en-pointe sur le front
doucement,
revenait peu à peu
à la plaine, —
sur l'un-et-l'autre flanc
de *cette* colline
il mena
un fossé oblique
de quatre-cents pas
environ,
et aux extrémités-des fossés

vit, nē, cum aciem instrūxisset, hostēs, quod tantum multitudīne poterant, ab lateribus pugnantēs suōs circumvenīre possent. Hōc factō, duābus legiōnibus, quās proximē cōscripserat¹ in castrīs relictīs, ut, sī quō opus esset, subsidiō dūcī possent, reliquās sex legiōnēs prō castrīs in aciē cōstituit. Hostēs item suās cōpiās ex castrīs ēductās instrūxerant.

9. Palūs erat nōn magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc sī nostrī trānsirent, hostēs exspectābant : nostrī autem, sī ab illīs initium trānseundī fieret, ut impeditōs aggredierentur, parātī in armīs erant. Interim proeliō equestrī inter duās aciēs contendēbātur. Ubi neutri trānseundī initium faciunt, secundiōre equitum proeliō nostrīs, Cæsar suōs in castra redūxit.

afin que, l'armée une fois rangée en bataille, l'ennemi ne pût nous tourner pendant le combat, ce que son grand nombre lui eût rendu facile. Laisant ensuite dans le camp les deux légions nouvellement levées, pour servir au besoin de réserve, César mit les six autres en bataille en avant de son camp. L'ennemi sortit du sien et forma pareillement sa ligne.

9. Entre l'armée belge et la nôtre se trouvait un petit marais : l'ennemi attendait que nous l'eussions passé ; de leur côté, nos soldats étaient sous les armes, prêts à l'attaquer tandis qu'il serait engagé dans ce mauvais pas, s'il s'y risquait le premier. La cavalerie se battait cependant entre les deux armées ; et la nôtre ayant eu l'avantage, comme ni de part ni d'autre on n'essayait de franchir le marais, César

cōstituit castella,
collocāvitque ibi tormenta,
nē hostēs,
cum instrūxisset aciem,
quod poterant tantum
multitudīne,
possent circumvenīre
ab lateribus
suōs pugnantēs.
Hōc factō, duābus legiōnibus
quās cōscripserat proximē
relictīs in castrīs,
ut, sī quō opus esset,
possent dūcī subsidiō,
cōstituit in aciē
prō castrīs
sex legiōnēs reliquās.
Hostēs item
instrūxerant suās cōpiās
ēductās ex castrīs.
9. Palūs nōn magna
erat
inter nostrum exercitum
atque hostium.
Hostēs exspectābant
sī nostrī trānsirent hanc :
nostrī autem
erant parātī in armīs,
ut aggredierentur
impeiditōs,
sī initium trānseundī
fieret ab illīs.
Interim contendēbātur
proeliō equestrī
inter duās aciēs.
Ubi neutri faciunt
initium trānseundī,
proeliō equitum
secundiōre nostrīs,
Cæsar redūxit suōs
in castra.

établit des redoutes,
et plaça là des machines-de-guerre,
de peur que les ennemis,
quand il aurait rangé sa ligne-de-bataille,
parce qu'ils pouvaient (étaient forts) telle-
par le nombre, [ment
ne pussent entourer
du-côté-des flancs
les siens (ses soldats) combattant.
Ceci étant fait, les deux légions
qu'il avait enrôlées dernièrement
ayant été laissées dans le camp,
afin que, si besoin était quelque-part,
elles pussent être amenées à renfort,
il place en ligne-de-bataille
devant son camp
les six légions restant.
Les ennemis de même
avaient rangé leurs troupes
sorties de leur camp.
9. Un marais non grand
était
entre notre armée
et l'armée des ennemis.
Les ennemis attendaient
si les nôtres passeraient ce marais :
les nôtres de-leur-côté
étaient prêts en armes,
pour qu'ils attaquaissent
les ennemis embarrassés,
si le commencement (une tentative) de
se faisait par ceux-là. [(pour) passer
Pendant-ce-temps on luttait
dans un combat équestre
dans-l'espace-entre les deux armées.
Dès que ni-les-uns-ni-les-autres ne font
le commencement (n'essayent) de passer,
le combat des cavaliers
étant plus heureux pour les nôtres,
César ramena les siens
dans le camp.

Hostēs prōtinus ex eō locō ad flūmen Axonam contendērunt, quod esse post nostra castra dēmōnstrātum est ¹. Ibi vadīs reperitīs, partem suārum cōpiārum trānsdūcere cōnātī sunt eō cōnsiliō ut, sī possent, castellum, cui præerat Q. Titūrius lēgātus, expugnārent, pontemque interscinderent ; sī minus potuissent, agrōs Rēmōrum populārentur, quī magnō nōbīs ūsū ad bellum gerendum erant, commeātūque nostrōs prohibērent.

10. Cæsar, certior factus ab Titūriō, omnem equitātum et levis armātūræ Numidās, funditōrēs sagittāriōsque pontem trānsdūcit, atque ad eōs contendit. Ācriter in eō locō pugnātum est. Hostēs impedītōs nostrī in flūmine aggressī, magnum eōrum numerum occidērunt. Per eōrum corpora reliquōs audācissimē

fit rentrer ses troupes dans le camp. Les ennemis aussitôt se portèrent vers l'Aisne, qui, comme on l'a dit, coulait derrière notre camp. Ils trouvèrent des gués et tâchèrent de faire passer la rivière à une partie de leurs troupes, dans l'intention d'enlever, s'ils pouvaient, le poste commandé par le lieutenant Q. Titurius, et de couper le pont, ou, s'ils n'y réussissaient pas, de ravager le pays rémois, qui nous était fort utile, et de nous intercepter les vivres.

10. César, averti par Titurius, fait franchir le pont à toute sa cavalerie, aux Numides armés à la légère, aux frondeurs, aux archers, et marche aux ennemis. On combattit avec acharnement. Les nôtres attaquèrent les Belges dans la rivière qui gênait leurs mouvements, et en firent un grand carnage. Une grêle de traits repoussa les der-

Prōtinus hostēs
 contendērunt ex eō locō
 ad flūmen Axonam,
 quod dēmōnstrātum est
 esse post nostra castra.
 Vadīs repertīs ibi,
 cōnātī sunt
 trānsdūcere
 partem suārum cōpiārum,
 eō cōnsiliō ut, sī possent,
 expugnārent castellum
 cui præerat
 Q. Titūrius lēgātus,
 interscinderentque
 pontem ;
 sī potuissent minus,
 populārentur
 agrōs Rēmōrum,
 quī erant magnō ūsū
 nōbīs
 ad gerendum bellum,
 prohibērentque nostrōs
 commeātū.

10. Cæsar,
 factus certior
 ab Titūriō,
 trānsdūcit pontem
 omnem equitātum
 et Numidās
 armātūræ levis,
 funditōrēs sagittāriōsque,
 atque contendit ad eōs.
 Pugnātum est ācriter
 in eō locō.
 Nostrī aggressī in flūmine
 hostēs impedītōs
 occidērunt
 magnum numerum eōrum.
 Repulērunt
 multitudīne tēlōrum
 reliquōs,
 cōnantēs audācissimē

Sur-le-champ les ennemis
 se dirigèrent de ce lieu
 vers la rivière *de* l'Aisne,
 laquelle il a été indiqué (j'ai dit)
 être derrière notre camp.
 Des gués ayant été découverts là,
 ils essayèrent
 de mener-de-l'autre-côté
 une partie de leurs troupes,
 dans ce dessein que, s'ils pouvaient,
 ils prissent la redoute
 à laquelle commandait
 Q. Titurius lieutenant,
 et coupassent
 le pont ;
 s'ils avaient pu moins (ne pouvaient pas),
 qu'ils ravageassent
 les terres des Rémois,
 qui étaient à une (d'une) grande utilité
 à nous
 pour faire la guerre,
 et privassent les nôtres
 de convoi.

10. César,
 fait mieux-informé (instruit de ces faits)
 par Titurius,
 mène-de-l'autre-côté-du pont
 toute la cavalerie
 et les Numides
 d'armure légère,
 les frondeurs et les archers,
 et se dirige vers eux (les ennemis).
 On combattit avec-ardeur
 en ce lieu.
 Les nôtres ayant attaqué dans le fleuve
 les ennemis embarrassés
 tuèrent
 un grand nombre d'eux.
 Ils repoussèrent
 par une multitude de traits
 les autres,
 qui essayaient très-audacieusement

trānsīre cōnantēs, multitūdine tēlōrum repulērunt ; prīmōs, quī trānsierant, equitātū circumventōs interfēcērunt. Hostēs, ubi et dē expugnandō oppidō et dē flūmine trānseundō spem sē fefellisse intellēxērunt, neque nostrōs in locum inīquiōrem prōgredi pugnandī causā vīdērunt, atque ipsōs rēs frūmentāria dēficere cōepit, conciliō convocātō, cōstituērunt optimum esse domum suam quemque revertī, et, quōrum in finēs prīmum Rōmānī exercitum intrōdūxissent, ad eōs dēfendendōs undique convenīrent, ut potius in suīs quam in aliēnīs finibus dēcertārent, et domesticīs cōpiīs rei frūmentāriæ ūterentur. Ad eam sententiam cum reliquīs causīs hęc quoque ratiō eōs dēdūxit, quod Diviciācum atque Æduōs finibus Bellovacōrum appropinquāre ¹ cognōverant. Hīs persuādērī ut diūtius morārentur, neque suīs auxilium ferrent, nōn poterat.

niers, qui s’avançaient intrépidement par-dessus les cadavres. Ceux qui avaient passé furent enveloppés par la cavalerie et massacrés. Quand les Belges se reconnurent déçus dans leur espoir d’emporter Bibrax et de passer la rivière, quand ils virent que nous ne nous avançons pas, pour leur livrer bataille, sur un terrain moins favorable, commençant à manquer de vivres, ils tinrent conseil et décidèrent que le mieux était de retourner chacun dans ses foyers, sauf à se rassembler de toutes parts pour défendre les premiers dont le pays serait envahi par l’armée romaine, afin de combattre ainsi sur leur territoire plutôt que dans une terre étrangère, et de pouvoir faire usage des provisions qu’ils avaient amassées chez eux. Ce qui concourut encore à leur faire prendre ce parti, ce fut que l’on apprit que Diviciacus et les Éduens s’approchaient des frontières des Bellovaques ; car on ne put décider ce dernier peuple à rester encore et à ne pas porter secours sur-le-champ à sa cité.

trānsīre
per corpora eōrum ;
interfēcērunt
prīmōs quī trānsierant,
circumventōs equitātū.
Hostēs, ubi intellēxērunt
spem fefellisse sē,
et dē oppidō expugnandō,
et dē flūmine trānseundō,
neque vīdērunt nostrōs
prōgredi
in locum inīquiōrem
causā pugnandī,
atque rēs frūmentāria
cōepit dēficere ipsōs,
conciliō convocātō,
cōstituērunt optimum esse
quemque revertī
suam domum
et convenīrent undique
ad dēfendendōs eōs
in finēs quōrum Rōmānī
intrōdūxissent prīmum
exercitum,
ut dēcertārent in suīs finibus
potius quam in aliēnīs,
et ūterentur
cōpiīs rei frūmentāriæ
domesticīs.
Hęc ratiō quoque
cum reliquīs causīs
dēdūxit eōs
ad eam sententiam,
quod cognōverant
Diviciācum atque Æduōs
appropinquāre
finibus Bellovacōrum.
Nōn poterat persuādērī hīs
ut morārentur diūtius,
neque ferrent auxilium
suīs.

de traverser *le fleuve*
par-dessus les corps d’eux (des tués) ;
ils massacrèrent
les premiers qui avaient traversé,
enveloppés par la cavalerie.
Les ennemis, dès qu’ils comprirent
l’espoir avoir déçu eux-mêmes,
et touchant la place à-prendre,
et touchant la rivière à-passer,
et qu’ils ne virent pas les nôtres
s’avancer
dans un endroit plus défavorable
en vue de combattre,
et que la provision de-blé
commença à manquer à eux-mêmes,
un conseil ayant été convoqué,
établirent le meilleur *parti* être
chacun retourner
à sa demeure,
et *décidèrent* qu’ils se rassemblaient-de-toutes-parts
pour défendre ceux
sur le territoire desquels les Romains
auraient fait-entrer d’abord
leur armée,
afin qu’ils combattissent sur leur territoire
plutôt que sur *le territoire* d’autrui,
et usassent
des ressources de provision de-blé
de-leurs-demeures (de leur pays).
Cette considération aussi
avec les autres causes
amena eux
à cet avis,
qu’ils avaient appris
Diviciacus et les Éduens
approcher
des frontières des Bellovaques.
Il ne pouvait pas être persuadé à ceux-ci
qu’ils tardassent plus longtemps,
et ne portassent pas secours
aux leurs.

11. Eā rē cōstitutā, secundā vigiliā magnō cum strepitū ac tumultū castrīs ēgressī, nūllō certō ōrdine neque imperiō, cum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properāret, fēcērunt ut cōsimilis fugæ profectiō vidērētur. Hāc rē statim Cæsar per speculātōrēs cognitā, insidiās veritus, quod, quā dē causā discēderent, nōndum perspexerat, exercitum equitatumque castrīs continuit. Prīmā lūce, cōfirmātā rē ab explorātōribus, omnem equitatum, quī novissimum agmen morārētur, prēmīsit. His ¹ Q. Pedium et L. Aurunculeium Cottam lēgātōs prāfēcit, T. Labiēnum lēgātum cum legiōnibus tribus subsequī jussit. Hī, novissimōs adortī et multa mīlia passuum prōsecūtī, magnam multitudinē eōrum fugientium concīdērunt,

11. Cette résolution arrêtée, les Belges quittèrent leur camp à la seconde veille, avec grand bruit et grand tumulte, sans ordre, sans commandement fixe, chacun voulant gagner les devants et se hâtant d'arriver chez lui, en sorte que ce départ avait tout l'air d'une fuite. César en fut instruit sur-le-champ par ses éclaireurs ; mais craignant quelque piège, parce qu'il ne connaissait pas encore les motifs de cette retraite, il retint dans le camp sa cavalerie et son infanterie. Au point du jour, ses coureurs lui ayant confirmé le fait, il fit partir, à la tête de toute sa cavalerie, Q. Pédius et L. Aurunculéius Cotta, ses lieutenants, pour retarder la marche de l'arrière-garde, et les fit suivre par le lieutenant T. Labiénus avec trois légions. Elles tombèrent sur les derniers corps, les poursuivirent pendant plusieurs milles et tuèrent

11. Eā rē cōstitutā, ēgressī castrīs secundā vigiliā cum magnō strepitū ac tumultū, nūllō ōrdine certō neque imperiō, cum quisque peteret sibi primum locum itineris et properāret pervenire domum, fēcērunt ut profectiō vidērētur cōsimilis fugæ. Cæsar, hāc rē cognitā statim per speculātōrēs, veritus insidiās, quod nōndum perspexerat dē quā causā discēderent, continuit castrīs exercitum equitatumque. Prīmā lūce, rē cōfirmātā ab explorātōribus, prēmīsit omnem equitatum, quī morārētur novissimum agmen. Prāfēcit hīs Q. Pedium et L. Aurunculeium Cottam lēgātōs. Jussit T. Labiēnum lēgātum subsequī cum tribus legiōnibus. Hī, adortī novissimōs et prōsecūtī multa mīlia passuum, concīdērunt magnam multitudinē

11. Cette chose (résolution) ayant été établie, étant sortis de leur camp à la seconde veille avec un grand bruit et un grand tumulte, avec aucun ordre fixé ni aucun commandement, comme chacun cherchait pour soi-même la première place de la route et se hâtait d'arriver à sa demeure, ils firent que leur départ parût bien-semblable à une fuite. César, ce fait ayant été connu sur-le-champ par l'intermédiaire de ses éclaireurs, ayant craint des embûches, parce qu'il n'avait pas encore pénétré pour quel motif ils se retireraient, retint dans le camp l'armée et la cavalerie. À la première lueur du jour, le fait ayant été confirmé par les éclaireurs, il envoya-en-avant toute la cavalerie, qui retardât (pour retarder) le dernier corps (l'arrière-garde). Il mit-à-la-tête-de ceux-ci (des cavaliers) Q. Pédius et L. Aurunculéius Cotta ses lieutenants. Il ordonna T. Labiénus son lieutenant suivre-de-près avec trois légions. Ceux-ci, ayant attaqué les derniers et les ayant poursuivis pendant plusieurs milliers de pas, taillèrent-en-pièces un grand nombre

cum ab extrēmō agmine, ad quōs¹ ventum erat, cōsisterent fortiterque impetum nostrōrum mīlitum sustinērent; priōrēs (quod abesse ā periculō vidērentur, neque ūllā necessitatē neque imperiō continērentur), exaudītō clāmōre, perturbātis ordinibus, omnēs in fugā sibi præsidium pōnerent. Ita sine ūllō periculō tantam eōrum multitudinem nostrī interfēcērunt, quantum fuit diēi spatium, sub occāsumque sōlis dēstitērunt, sēque in castra, ut erat imperātum, recēpērunt.

12. Postrīdiē ejus diēi Cæsar, priusquam sē hostēs ex terrēre ac fugā reciperent, in finēs Suessiōnum, quī proximī Rēmīs erant, exercitum dūxit, et, magnō itinere cōfectō, ad oppidum Noviodūnum² contendit. Id ex itinere oppugnāre cōnātus, quod vacuum ab dēfēnsōribus esse audiēbat, propter lātitudinem fossæ mūrīque altitudinem, paucīs dēfendentibus, expugnāre nōn

beaucoup de fuyards. Les troupes qu'elles atteignirent d'abord firent face et soutinrent vaillamment notre choc; mais ceux qui avaient pris les devants, se croyant à l'abri du péril, et n'étant retenus ni par la nécessité ni par les ordres d'un chef, rompirent leurs rangs dès qu'ils eurent entendu les cris, et cherchèrent tous leur salut dans la fuite; en sorte que, sans courir le moindre danger, nos soldats en égorgèrent autant que le permit la durée du jour. Au coucher du soleil, ils cessèrent le carnage, et revinrent au camp, comme ils en avaient reçu l'ordre.

12. Le lendemain, avant que l'ennemi fût remis de sa terreur et de sa fuite, César conduisit l'armée dans le pays des Suessions, limitrophes des Rémois, et, par une marche forcée, se dirigea sur Noviodunum. Il tenta d'enlever la ville d'emblée, parce qu'on la disait sans défenseurs; et, quoiqu'elle en eût fort peu, il ne put la prendre, à

eōrum fugientium,
cum ab extrēmō agmine,
ad quōs ventum erat,
cōsisterent,
sustinērentque fortiter
impetum
nostrōrum mīlitum;
priōrēs,
quod vidērentur
abesse ā periculō,
neque continērentur
ūllā necessitatē
neque imperiō, —
clāmōre exaudītō,
ordinibus perturbātis
omnēs pōnerent sibi
præsidium in fugā.
Ita sine ūllō periculō
nostrī interfēcērunt
multitudinem eōrum
tantam
quantum spatium diēi fuit;
sub occāsumque sōlis
dēstitērunt,
sēque recēpērunt in castra,
ut imperātum erat.

12. Postrīdiē
ejus diēi,
priusquam hostēs
sē reciperent
ex terrēre ac fugā,
Cæsar dūxit exercitum
in finēs Suessiōnum
quī erant proximī Rēmīs,
et, magnō itinere cōfectō,
contendit
ad oppidum Noviodūnum.
Cōnātus oppugnāre id
ex itinere,
quod audiēbat
esse vacuum
ab dēfēnsōribus,

d'eux fuyant,
parce que du-côté-du dernier corps,
auprès desquels (duquel) on était arrivé,
les ennemis s'arrêtaient,
et soutenaient bravement
le choc
de nos soldats; [avant),
et que les premiers (ceux qui étaient en
parce qu'ils paraissaient à eux-mêmes (croyaient)
être-loin du péril,
et n'étaient retenus
par aucune nécessité
ni par *aucun* commandement, —
des cris ayant été entendus,
les rangs ayant été troublés,
tous plaçaient à eux-mêmes
leur appui dans la fuite.
Ainsi sans aucun danger
les nôtres tuèrent
un nombre d'eux
aussi-grand
que l'espace du jour fut;
et vers la chute (le coucher) du soleil
ils cessèrent *de tuer,*
et se retirèrent dans le camp,
comme il avait été commandé.

12. Le lendemain
de ce jour,
avant que les ennemis
se remissent
de *leur* épouvante et de *leur* fuite,
César conduisit *son* armée
sur le territoire des Suessions,
qui étaient les plus proches des Rémois,
et, une grande route ayant été achevée,
il se dirigea
vers la ville *de* Noviodunum.
Ayant essayé de prendre elle
en route (chemin faisant),
parce qu'il entendait *dire*
elle être vide
de défenseurs,

potuit. Castris munitis, vineas agere ¹, quæque ad oppugnandum usui erant, comparare cepit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudō in oppidum proximā nocte convēnit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jactō turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli, neque audierant, et celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditiōne mittunt, et, petentibus Remis, ut conservarentur impetrant.

13. Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsius Galbæ régis duobus filiis, armisque omnibus ex oppidō traditis, in deditiōnem Suessionēs accēpit, exercitumque in Bellovacōs

cause de la largeur du fossé et de la hauteur des murs. Il fortifia donc son camp et fit avancer des mantelets et rassembler tout ce qu'il faut pour un siège. Cependant, la nuit suivante, tous les fuyards suessions se jetèrent dans la ville. Les mantelets s'approchaient rapidement du rempart ; on avait élevé une terrasse et construit des tours, quand les Gaulois, étonnés de la grandeur de ces ouvrages, qu'ils n'avaient jamais vus et dont ils n'avaient pas même entendu parler, et de la célérité de l'exécution, envoyèrent des députés à César pour traiter de leur soumission, et obtinrent leur grâce à la prière des Rémois.

13. César, après s'être fait donner pour otages les principaux citoyens, et même les deux fils du roi Galba, et s'être fait livrer toutes les armes de la ville, reçut la soumission des Suessions et conduisit son armée dans le pays des Bellovaques. Ils s'étaient enfermés, avec

nōn potuit expugnare,
propter lātitūdinem fossæ
altitudinemque mūrī,
paucis defendentibus.
Castris munitis,
cepit agere vineas,
comparareque
quæ erant usui
ad oppugnandum.
Interim
omnis multitudō
Suessionum
ex fugā
convēnit in oppidum
nocte proximā.
Vineis actis celeriter
ad oppidum,
aggere jactō
turribusque constitutis,
permoti
magnitudine operum
quæ neque viderant ante,
neque audierant,
et celeritate Romanorum,
Galli mittunt legatos
ad Cæsarem
de deditiōne,
et Remis petentibus
ut conservarentur,
impetrant.

13. Cæsar,
obsidibus acceptis,
primis civitatis
atque duobus filiis
régis Galbæ ipsius,
omnibusque armis
traditis ex oppidō,
accēpit Suessionēs
in deditiōnem,
ducitque exercitum
in Bellovacōs.

il ne put *la* forcer,
à-cause-de la largeur du fossé
et de la hauteur de la muraille,
quoique peu-d'*hommes* la défendant.
Un camp ayant été fortifié,
il commença à faire-avancer des mantelets,
et à préparer
les choses qui étaient à utilité (utiles)
pour assiéger.
Cependant
toute la multitude
des Suessions
au-sortir-de la fuite
afflua dans la place
la nuit suivante.
Les mantelets ayant été poussés prompte-
vers la place, [ment
une terrasse ayant été jetée (élevée)
et des tours ayant été établies,
émus
de la grandeur de travaux
que et ils n'avaient pas vus auparavant,
et ils n'avaient pas entendu *décrire*,
et de la promptitude des Romains,
les Gaulois envoient des députés
à César
touchant *leur* reddition,
et les Rémois demandant
qu'ils fussent conservés (eussent la vie
ils l'obtiennent. [sauve),
13. César,
des otages ayant été reçus,
à savoir les premiers de la cité
et les deux fils
du roi Galba lui-même,
et toutes les armes
ayant été remises (apportées) de la ville,
reçut les Suessions
à reddition (soumission),
et il conduit *son* armée
contre les Bellovaques.

dūcit. Quī cum sē suaque omnia in oppidum Bratuspantium¹ contulissent, atque ab eō oppidō Cæsar cum exercitū circiter mīlia passuum quīnque abesset, omnēs majōrēs nātū, ex oppidō ēgressī, manūs ad Cæsarem tendere et vōce significāre cœpērunt, sēsē in ejus fidem ac potestātem venīre, neque contrā populum Rōmānum armīs contendere. Item, cum ad oppidum accessisset castraque ibi pōneret, puerī mulierēsque ex mūrō, passīs manibus suō mōre, pācem ab Rōmānis petiērunt.

14. Prō hīs Dīviciācus (nam post discessum Belgārum, dīmissīs Æduōrum cōpiīs, ad eum reverterat) facit verba : « Bellovacōs omnī tempore in fidē atque amīcitiā civitātis Æduæ fuisse ; impulsōs ab suis prīncipibus, quī dīcerent Æduōs, ā Cæsare in servitūtem redāctōs, omnēs indignitātēs contumēliāsque

tous leurs biens, dans la ville de Bratuspantium ; comme César était encore avec son armée à cinq milles environ de cette place, il rencontra tous les vieillards qui en étaient sortis et qui se mirent à lui tendre les mains et à protester « qu'ils se soumettaient et ne prétendaient pas résister au peuple romain. » Et, quand il fut arrivé auprès de la ville et qu'il y eut établi son camp, les femmes et les enfants, tendant les mains suivant leur coutume, lui demandèrent la paix du haut des remparts.

14. Diviciacus intercēda pour eux ; car après la retraite des Belges il avait licencié les Éduens, et était revenu près de César. « De tout temps les Bellovaques avaient été les alliés et les amis des Éduens ; ils ne s'étaient séparés d'eux et n'avaient fait la guerre au peuple romain qu'à l'instigation de leurs chefs, qui disaient que César avait réduit les

Quī cum contulissent
sē omniaque suā
in oppidum
Bratuspantium,
atque Cæsar cum exercitū
abesset ab eō oppidō
quīnque mīlia passuum
circiter,
omnēs majōrēs nātū,
ēgressī ex oppidō,
cœpērunt tendere manūs
ad Cæsarem
et significāre vōce
sēsē venīre
in fidem
ac potestātem ejus,
neque contendere armīs
contrā populum Rōmānum.
Item,
cum accessisset
ad oppidum
pōneretque ibi castra,
puerī mulierēsque
ex mūrō
manibus passīs
suō mōre
petiērunt pācem
ab Rōmānis.

14. Dīviciācus,
— nam post discessum
Belgārum,
cōpiīs Æduōrum
dīmissīs,
reverterat ad eum, —
facit verba prō hīs :
« Bellovacōs
fuisse omnī tempore
in fidē atque amīcitiā
civitātis Æduæ ;
impulsōs ab suis prīncipibus,
quī dīcerent Æduōs,
redāctōs in servitūtem

Lesquels comme ils avaient transporté
eux-mêmes et tous leurs *biens*
dans la ville
de Bratuspante,
et que César avec *son* armée
était-éloigné de cette ville
de cinq milliers de pas
environ,
tous ceux plus grands par la naissance (plus
étant sortis de la ville, [âgés),
commencèrent à étendre les mains
vers César
et à signifier par la voix
eux-mêmes venir (se remettre)
à la foi
et au pouvoir de lui,
et ne pas lutter par les armes
contre le peuple romain.
De même,
comme il s'était avancé
vers la ville
et plaçait là *son* camp,
les enfants et les femmes
depuis le mur
les mains étendues
à *leur* manière
demandèrent la paix
aux Romains.

14. Diviciacus,
— car après la retraite
des Belges,
les troupes des Éduens
ayant été renvoyées,
il était retourné vers lui (César), —
fait (prononce) des paroles pour ceux-ci :
« Les Bellovaques
avoir été de tout temps
dans la foi (l'alliance) et l'amitié
de la cité éduenne ;
poussés par leurs chefs,
qui disaient les Éduens,
réduits en servitude

perferre, et ab Æduīs dēfēcisse, et populō Rōmānō bellum intulisse. Quī ejus cōsiliū prīncipēs fuissent, quod intelligerent quantam calamitātem civitātī intulissent, in Britanniam profūgisse. Petere nōn solum Bellovacōs, sed etiam prō hīs Æduōs, ut suā clēmētiā ac mānsuētūdine in eōs ūtātur. Quod sī fēcērit, Æduōrum auctōritātem apud omnēs Belgās amplificātūrum, quōrum auxiliīs atque opibus, sī qua bella inciderint, sustentāre cōnsuērunt. »

15. Cæsar honōris Diviciāci atque Æduōrum causā sēsē eōs in fidem receptūrum et cōservātūrum dixit : quod erat civitās magnā inter Belgās auctōritāte atque hominum multitūdine præstābat, sexcentōs obsidēs poposcit. Hīs trāditis, omnibusque armīs ex oppidō collātis, ab eō locō in finēs Ambiānōrum per-

Éduens en esclavage et les accablait d'outrages et d'indignités. Ceux qui les avaient poussés à cette résolution, voyant combien de maux ils avaient attirés sur la cité, s'étaient enfuis en Bretagne. Ce n'étaient pas les Bellovaques seuls, c'étaient aussi les Éduens qui invoquaient la clémence et l'humanité bien connues de César. Il augmenterait ainsi l'influence des Éduens dans toute la Belgique, où, de tout temps, ils avaient trouvé des secours et des ressources pour soutenir les guerres qui venaient à éclater. »

15. César dit qu'à la considération de Diviciacus et des Éduens il recevait la soumission des Bellovaques et leur faisait grâce ; mais, comme leur cité exerçait une influence considérable parmi les Belges, et que, par le chiffre de sa population, elle occupait l'un des premiers rangs, il exigea six cents otages : on les lui remit avec toutes les armes qui se trouvaient dans la ville. Il passa de là chez les Am-

ā Cæsare,
perferre
omnēs indignitātēs
contumēliāsque,
et dēfēcisse ab Æduīs,
et intulisse bellum
populō Rōmānō.
Quī fuissent prīncipēs
ejus cōsiliū
profūgisse in Britanniam,
quod intelligerent
quantam calamitātem
intulissent civitātī.
Nōn solum Bellovacōs,
sed etiam Æduōs prō hīs,
petere ut ūtātur in eōs
sua clēmētiā
ac mānsuētūdine.
Quod sī fēcērit,
amplificātūrum
auctōritātem Æduōrum
apud omnēs Belgās,
auxiliīs
atque opibus quōrum
cōnsuērunt sustentāre,
sī qua bella inciderint. »
15. Cæsar
dixit sēsē receptūrum eōs
in fidem
et cōservātūrum
causā honōris Diviciāci
atque Æduōrum :
quod civitās
erat magnā auctōritāte
inter Belgās
atque præstābat
multitūdine hominum,
poposcit sexcentōs obsidēs.
Hīs trāditis,
omnibusque armīs
collātis ex oppidō,
pervēnit ab eō locō

par César,
supporter
toutes les indignités
et *tous* les outrages,
ces peuples et s'être séparés des Éduens,
et avoir apporté la guerre
au peuple romain.
Ceux qui avaient été chefs (instigateurs)
de cette résolution
s'être enfuis en Bretagne,
parce qu'ils comprenaient
quel-grand malheur
ils avaient apporté à la cité.
Non-seulement les Bellovaques,
mais encore les Éduens pour ceux-ci,
demander qu'il use envers eux
de sa clémence *bien connue*
et de *sa* douceur.
Laquelle chose s'il faisait,
lui devoir augmenter
l'autorité des Éduens
auprès de tous les Belges
par les secours
et les forces desquels
ils avaient-coutume de soutenir *les guerres*,
si quelques guerres tombaient-sur *eux*. »
15. César
dit lui-même devoir recevoir eux
sous *sa* foi
et devoir *les* conserver (leur laisser la vie)
en vue de l'honneur de (pour honorer) Divi-
et des (les) Éduens : [ciacus
mais parce que la cité
était d'une grande autorité
parmi les Belges
et l'emportait
par le grand-nombre d'hommes,
il demanda six-cents otages.
Ceux-ci avant été livrés,
et toutes les armes
ayant été apportées de la ville,
il arriva de ce lieu

vēnit, quī sē suaque omnia sine morā dēdidērunt. Eōrum finēs Nervii attingēbant ; quōrum dē nātūrā mōribusque Cæsar cum quæreret, sic reperiēbat : « Nullum aditum esse ad eōs mercātōribus ; nihil patī vīnī reliquārumque rērum, ad luxuriam pertinentium, inferrī, quod iīs rēbus relanguēscere animōs et remittī virtūtem exīstimārent ; esse hominēs ferōs magnæque virtūtis ; increpitāre atque incūsāre reliquōs Belgās, quī sē populō Rōmānō dēdidissent patriamque virtūtem prōjēcissent ; cōfirmāre, sēsē neque lēgātōs missūrōs, neque ūllam condiōnem pācis acceptūrōs. »

16. Cum per eōrum finēs trīduum iter fēcisset, inveniēbat ex captivīs Sabim flūmen ab castrīs suis nōn amplius mīlia passuum decem abesse ; trāns id flūmen omnēs Nerviiōs cōnsēdisse

biens, qui se rendirent aussitôt corps et biens. Ils touchaient aux Nerviens et répondirent aux questions que fit César sur le caractère et les mœurs de ces peuples : « Que les marchands n'étaient point reçus chez eux ; qu'ils n'y laissaient entrer ni vin, ni rien de ce qui flatte la sensualité, parce qu'ils croyaient que cela pouvait énerver l'âme et amollir le courage. C'étaient des hommes féroces et d'une grande bravoure. Ils s'emportaient et s'indignaient contre les autres Belges, qui, dégénérant de la valeur de leurs ancêtres, s'étaient rendus à César. Ils déclaraient qu'ils ne lui enverraient point de députés et qu'ils n'accepteraient aucune proposition de paix. »

16. Après trois jours de marche à travers leur pays, César apprit par des prisonniers que son camp n'était pas à plus de dix milles de la Sambre, au delà de laquelle tous les Nerviens s'étaient postés, avec

in finēs Ambiānōrum,
quī dēdidērunt sine morā
sē omniaque suā.
Nervii
atingēbant finēs eōrum ;
dē nātūrā
mōribusque quōrum
cum Cæsar quæreret,
reperiēbat sic :
« Nullum aditum ad eōs
esse mercātōribus ;
patī nihil vīnī
reliquārumque rērum
pertinentium ad luxuriam
inferrī,
quod exīstimārent
animōs relanguēscere
et virtūtem remittī
iīs rēbus ;
esse hominēs ferōs
magnæque virtūtis ;
increpitāre atque incūsāre
reliquōs Belgās,
quī dēdidissent sē
populō Rōmānō
prōjēcissentque
virtūtem patriam ;
cōfirmāre, sēsē
neque missūrōs lēgātōs,
neque acceptūrōs
ūllam condiōnem pācis. »

16. Cum fēcisset iter
trīduum
per finēs eōrum,
inveniēbat ex captivīs
flūmen Sabim
nōn abesse ab suis castrīs
amplius decem mīlia
passuum ;
omnēs Nerviiōs
cōnsēdisse trāns id flūmen
exspectāreque ibi

sur le territoire des Ambiens,
qui rendirent sans retard
eux-mêmes et tous leurs *biens*.
Les Nerviens
touchaient les frontières d'eux ;
sur la nature (le caractère)
et les mœurs desquels
comme César s'informait,
il trouvait ainsi (voici ce qu'il apprenait) :
« Aucun accès vers eux
n'être aux marchands ;
eux ne souffrir rien de vin (ni vin)
ni des autres objets (ni autres objets)
ayant-rapport au luxe
être importé,
parce qu'ils pensaient
les cœurs languir (s'énerver)
et la valeur se relâcher
par ces objets ;
eux être des hommes féroces
et d'une grande valeur ;
gourmander et accuser
le reste-des Belges,
qui avaient rendu eux-mêmes
au peuple romain
et avaient jeté-loin *d'eux*
la valeur de-leurs-pères ;
affirmer, eux-mêmes
et ne devoir pas envoyer de députés,
et ne devoir pas accepter
aucune condition de paix. »
16. Comme il avait fait route
pendant trois-jours
à travers le territoire d'eux,
il trouvait d'après les (apprenait des) prison-
la rivière *de* la Sambre [niers
ne pas être-éloignée de son camp
de plus de dix milliers
de pas ;
tous les Nerviens
s'être établis par delà cette rivière
et attendre là

adventumque ibi Rōmānōrum exspectāre ūnā cum Atrebatibus et Veromanduīs, finitimīs suīs ; nam hīs utrīsque persuāserant utī eamdē bellī fortūnam experīrentur ; exspectārī etiam ab hīs Aduatucōrum cōpiās, atque esse in itinere ; mulierēs, quīque per ætātem ad pugnam inūtilēs vidērentur, in eum locum conjēcisse, quō propter palūdēs exercituī aditus nōn esset.

17. Hīs rēbus cognitīs, explorātōrēs centuriōnēsque præmittit, quī locum idōneum castrīs dēligant. Cum ex dēditiciīs Belgīs reliquīsque Gallīs complūrēs, Cæsarem secūtī, ūnā iter facerent, quīdam ex hīs, ut postea ex captīvīs cognitum est, eōrum diērum cōsuētūdine itineris nostrī exercitūs perspectā, nocte ad Nervīōs pervēnerunt atque hīs dēmōstrārunt inter singulās legiōnēs impedimētōrum magnum numerum intercēdere,

les Véromanduens et les Atrébates leurs voisins, qu'ils avaient déterminés courir avec eux les chances de la guerre ; c'était là qu'ils attendaient l'arrivée de l'armée romaine. Ils comptaient aussi sur les forces des Aduatuques, qui étaient en marche pour les joindre ; et ils avaient réuni, dans un endroit que des marais rendaient inaccessible à une armée, leurs femmes et ceux que l'âge rendait impropres au combat.

17. Instruit de ces faits, César envoie en avant des éclaireurs et des centurions pour choisir un campement convenable. Comme un certain nombre d'otages belges et d'autres Gaulois qui avaient suivi César faisaient route avec lui, plusieurs d'entre eux, comme on le sut ensuite des prisonniers, ayant observé pendant quelques jours l'ordre de marche ordinaire de l'armée, passèrent de nuit chez les Nerviens et leur apprirent que les légions étaient séparées l'une de l'autre par

adventum Rōmānōrum ūnā cum Atrebatibus et Veromanduīs, suis finitimīs ; nam persuāserant utrīsque hīs utī experīrentur eamdē fortūnam bellī ; cōpiās Aduatucōrum exspectārī etiam ab hīs, atque esse in itinere ; conjēcisse mulierēs, quīque per ætātem vidērentur inūtilēs ad pugnam, in eum locum, quō aditus nōn esset exercituī propter palūdēs.

17. Hīs rēbus cognitīs, præmittit explorātōrēs centuriōnēsque, quī dēligant locum idōneum castrīs. Cum complūrēs ex Belgīs dēditiciīs reliquīsque Gallīs, secūtī Cæsarem, facerent iter ūnā, quīdam ex hīs, cōsuētūdine itineris nostrī exercitūs eōrum diērum perspectā, ut postea cognitum est ex captīvīs, pervēnerunt nocte ad Nervīōs atque dēmōstrārunt hīs magnum numerum impedimētōrum intercēdere

l'arrivée des Romains ensemble avec les Atrébates et les Véromanduens, leurs voisins ; car ils avaient persuadé à l'un-et-l'autre-de ces *peuples* qu'ils tentassent la même fortune de guerre ; les troupes des Aduatuques être attendues aussi par ceux-ci, et être en route ; *eux* avoir jeté (rassemblé) les femmes et *ceux* qui par *leur* âge paraissaient inutiles pour une bataille, dans ce lieu (dans un endroit), où un accès ne fût pas à une armée à-cause-de marais.

17. Ces faits étant appris, il envoie-en-avant des éclaireurs et des centurions, qui choisissent (pour choisir), un lieu convenable à un camp. Comme plusieurs des Belges soumis et des autres Gaulois, ayant suivi César, faisaient route ensemble (avec nous), quelques-uns d'eux, l'habitude (l'ordre ordinaire) de marche de notre armée de (pendant) ces jours-là ayant été observée-à-fond, comme ensuite *cela* fut appris des prisonniers, se rendirent de nuit vers les Nerviens et indiquèrent à eux un grand nombre de bagages se trouver-dans-l'intervalle

neque esse quidquam negōtiī, cum p̄ima legiō in castra vēnis-
set reliquæque legiōnēs magnum spatium abessent, hanc sub
sarcinīs¹ adorīrī : quā pulsā impedimentisque direptīs, futurum
ut reliquæ contrā cōsistere nōn audērent. Adjuvābat etiam eō-
rum cōnsilium, quī rem dēferēbant, quod Nervīi antīquitus, cum
equitātū nihil possent (neque enim ad hoc tempus eī reī stu-
dent, sed, quidquid possunt, pedestribus valent cōpiīs), quō fa-
cilius finitimōrum equitātum, sī prædandī causā ad eōs vēnis-
sent, impedirent, tenerīs arboribus incīsīs atque in lātitudinem
rāmīs ēnātīs et rubīs sentibusque interjectīs, effēcerant ut īstar
mūrī hæ sēpēs mūnimenta iīs præberent, quō nōn modo intrārī,
sed nē perspicī quidem posset. His rēbus cum iter agminis nostrī
impedirētur, nōn omittendum cōnsilium Nervīi existimāvērunt.

beaucoup de bagages, et que, quand la première était arrivée au cam-
pement et que les autres se trouvaient encore à une grande distance,
il serait bien facile de l'attaquer avant que les soldats se fassent dé-
barrassés de leurs fardeaux. Cette légion une fois battue et les ba-
gages pillés, le reste de l'armée n'oserait pas tenir tête. Ce qui venait à
l'appui de ce conseil, c'est que les Nerviens n'ayant pas anciennement
de cavalerie (à présent même ils ne s'en occupent guère, et l'infanterie
fait toute leur force), pour arrêter plus aisément la cavalerie que leurs
voisins auraient pu envoyer pour les piller, ils entaillaient de jeunes
arbres, puis, entrelaçant de ronces et d'épines leurs rameaux poussés
dans le sens de la largeur, ils se faisaient de ces haies une fortifica-
tion et comme un mur impénétrable même à la vue. Comme cela em-
barrassait notre marche, les Nerviens crurent ne pas devoir mépriser
l'avis.

inter singulās legiōnēs,
neque quidquam negōtiī es-
cum p̄ima legiō [se,
vēnisset in castra
reliquæque legiōnēs
abessent magnum spatium,
adorīrī hanc
sub sarcinīs ;
quā pulsā
impedimentisque direptīs,
futurum
ut reliquæ nōn audērent
cōsistere contrā.
Adjuvābat etiam
cōnsilium eōrum
quī dēferēbant rem,
quod Nervīi antīquitus,
cum possent nihil
equitātū,
— neque enim student
eī reī
ad hoc tempus,
sed, quidquid possunt,
valent cōpiīs pedestribus, —
quō impedirent facilius
equitātum finitimōrum,
sī vēnissent ad eōs
causā prædandī,
tenerīs arboribus incīsīs
atque rāmīs ēnātīs
in lātitudinem
et rubīs et sentibus
interjectīs
effēcerant ut hæ sēpēs
præberent iīs mūnimenta
īstar mūrī,
quō nōn modo nōn posset
intrārī,
sed nē perspicī quidem.
Cum iter nostrī agminis
impedirētur his rēbus,
Nervīi existimāvērunt

entre chaque légion,
et rien d'embarras n'être (qu'il n'était pas
lorsque la première légion [difficile),
était arrivée au camp
et que les autres légions
étaient-éloignées d'une grande distance,
d'attaquer celle-ci
sous ses bagages (encore chargée de ses ba-
laquelle ayant été battue [gages) ;
et les bagages ayant été pillés,
devoir être (il arriverait)
que les autres légions n'oseraient pas
se tenir en face (résister).
Ce qui aidait (appuyait) encore
le conseil de ceux
qui dénonçaient le fait,
c'est que les Nerviens de-toute-antiquité,
comme ils ne pouvaient rien (étaient sans
par la cavalerie, [forces)
— et en effet ils ne s'appliquent pas
à cette chose (à former des cavaliers)
jusqu'à ce temps-ci,
mais, en tout ce qu'ils peuvent,
ils sont forts par des troupes de-pied, —
afin qu'ils empêchassent plus facilement
la cavalerie de leurs voisins,
s'ils (les cavaliers) étaient venus (venaient)
en vue de piller, [vers eux
de tendres (jeunes) arbres étant entaillés
et des rameaux ayant-poussé
dans-le-sens-de la largeur
et des ronces et des broussailles
étant placées-entre
avaient fait que ces haies
offrissent à eux des retranchements
à-l'instar-d'une muraille,
et où non-seulement il ne pût pas
être pénétré,
mais pas même être regardé-au-travers.
Comme la marche de notre armée
était embarrassée par ces objets,
les Nerviens estimèrent

18. Locī nātūra erat hæc, quem locum nostrī castrīs dēlēgerant. Collis, ab summō æquāliter dēclivis, ad flūmen Sabim, quod suprā nōmināvimus, vergēbat. Ab eō flūmine parī acclivitate collis nāscēbātur, adversus huic et contrārius, passūs circiter ducentōs, infimus apertus, ab superiōre parte silvestris, ut nōn facile intrōsus perspicī posset. Intrā eās silvās hostēs in occultō sēsē continēbant ; in apertō locō secundum flūmen paucæ statiōnēs equitum vidēbantur. Flūminis erat altitudō pedum circiter trium.

19. Cæsar, equitātū præmissō, subsequēbātur omnibus cōpiis ; sed ratiō ōrdōque agminis aliter sē habēbat ac Belgæ ad Nervios dētulerant. Nam, quod hostī appropinquābat, cōsuetūdine suā Cæsar sex legiōnēs expeditās dūcēbat ; post eās tōtius exercitūs impedimenta collocārat ; inde duæ legiōnēs quæ proximē cōscrip̄tæ erant, tōtum agmen claudēbant, præsiōque impedimentis erant. Equitēs nostrī, cum funditoribus sagittariisque flūmen trānsgressī, cum hostium equitātū proelium

18. Voici quelle était la position choisie par les nôtres pour établir le camp. C'était une colline qui, depuis la crête, s'abaissait par une pente égale jusqu'à la Sambre, dont nous avons déjà parlé. En face, à deux cents pas environ de l'autre côté du fleuve, s'élevait une colline inclinée de même, nue dans le bas, mais si fourrée au sommet qu'il était difficile à l'œil même d'y pénétrer. C'était dans ces bois que les ennemis se tenaient cachés ; on voyait dans la partie déboisée quelques postes de cavalerie, le long de la rivière, qui pouvait avoir trois pieds de profondeur.

19. César avait envoyé en avant sa cavalerie, et suivait avec toutes ses troupes ; mais l'ordre de la marche n'était pas celui dont les Belges avaient fait part aux Nerviens : car, suivant sa coutume en approchant de l'ennemi, il avait avec lui six légions prêtes à combattre ; derrière elles il avait rangé tous les bagages de l'armée, escortes par les deux nouvelles légions qui formaient l'arrière-garde. Notre cavalerie, ayant passé la Sambre avec les frondeurs et les archers, engagea le combat

cōnsilium
nōn omittendum.
18. Hæc erat
nātūra locī,
quem locum nostrī
dēlēgerant castrīs.
Collis
dēclivis æquāliter
ab summō,
vergēbat ad flūmen Sabim,
quod nōmināvimus suprā.
Collis acclivitate parī
nāscēbātur ab eō flūmine,
adversus et contrārius huic,
circiter ducentōs passūs,
infimus apertus,
silvestris
ab parte superiōre,
ut nōn posset facile
perspicī intrōsus.
Hostēs
sēsē continēbant in occultō
intrā eās silvās ;
in locō apertō
paucæ statiōnēs equitum
vidēbantur
secundum flūmen.
Altitūdō flūminis
erat circiter trium pedum.

19. Cæsar,
equitātū præmissō,
subsequēbātur
omnibus cōpiis ;
sed ratiō ōrdōque agminis
sē habēbat aliter
ac Belgæ dētulerant
ad Nervios.
Nam Cæsar,
quod appropinquābat
hostī,
suā cōsuetūdine
dūcēbat sex legiōnēs

Le conseil
ne devoir pas être négligé.

18. Celle-ci était (voici quelle était) la nature du lieu, lequel lieu les nôtres avaient choisi pour le camp. Une colline, allant-en-pente également depuis le sommet, inclinait vers la rivière de la Sambre, que nous avons nommée ci-dessus. Une colline d'une pente pareille naissait (s'élevait) de cette rivière, située-vis-à-vis et en-face de celle-ci, environ à deux-cents pas, le bas *étant* à découvert, boisée dans la partie supérieure, de-sorte-qu'il ne pouvait facilement être pénétré-par-la-vue au dedans. Les ennemis se tenaient dans un *endroit* caché au dedans de ces bois ; dans l'endroit découvert peu-de postes de cavaliers étaient vus le long de la rivière. La profondeur de la rivière était environ de trois pieds.

19. César, la cavalerie ayant été envoyée-en-avant, suivait-de-près avec toutes ses troupes ; mais le plan et l'ordre de l'armée-en-marche se tenait (était) autrement que les Belges *ne l'*avaient dénoncé aux Nerviens. Car César, parce qu'il approchait de l'ennemi, selon sa coutume menait six légions

commisērunt. Cum sē illī identidem in silvās ad suōs reciperent ac rūsus ex silvā in nostrōs impetum facerent, neque nostrī longius, quam quem ad finem porrēcta loca aperta pertinēbant, cēdentēs īnsequī audērent, interim legiōnēs sex, quæ primæ vēnerant, opere dīmēnsō, castra mūnīre cōpērunt. Ubi prima impedimenta nostrī exercitūs ab iīs, quī in silvīs abditī latēbant, vīsa sunt (quod tempus inter eōs committendī prœlii convēnerat), ut intrā silvās aciem ordinēsque cōstituerant atque ipsī sēsē cōfirmāverant, subitō omnibus cōpiīs prōvolāvērunt, impetumque

avec la cavalerie des ennemis. Tantôt celle-ci se repliait dans le bois sur les siens, tantôt elle en sortait pour charger à son tour la nôtre, qui, si l'ennemi cédait, n'osait le poursuivre au delà du terrain découvert et uni. Cependant les six légions qui étaient arrivées les premières, après avoir tracé les lignes, commencèrent à retrancher le camp. À peine les ennemis, qui se tenaient cachés dans le bois, aperçurent-ils les premiers bagages de notre armée (c'était le moment convenu entre eux pour attaquer), que, s'animant l'un l'autre, ils s'élancent brusquement avec toutes leurs forces, qu'ils avaient rangées d'avance en

expeditās ;
collocārat post eās
impedimenta
tōtius exercitūs ;
inde duæ legiōnēs
quæ cōscriptæ erant
proximē
claudēbant tōtum agmen,
erantque præsidiō
impedimentis.
Nostrī equitēs,
trāsgressī flūmen
cum funditōribus
sagittāriisque,
commisērunt prœlium
cum equitātū hostium.
Cum identidem
illī sē reciperent in silvās
ad suōs, ac rūsus
facerent impetum ex silvā
in nostrōs,
neque nostrī audērent
īnsequī cēdentēs
longius quam
ad quem finem
loca aperta pertinēbant
porrēcta,
interim sex legiōnēs
quæ vēnerant primæ,
opere dīmēnsō,
cōpērunt mūnīre castra.
Ubi prima impedimenta
nostrī exercitūs
vīsa sunt
ab iīs quī latēbant
abditī in silvīs
(quod tempus
committendī prœlii
convēnerat inter eōs),
ut cōstituerant
aciem ordinēsque
intrā silvās

dégagées (sans bagages) ;
il avait placé derrière elles
les bagages
de toute l'armée ;
puis les deux légions
qui avaient été enrôlées
dernièrement
fermaient toute la marche,
et étaient à appui (protégeaient)
aux (les) bagages.
Nos cavaliers,
ayant passé la rivière
avec les frondeurs
et les archers,
engagèrent le combat
avec la cavalerie des ennemis.
Comme de-temps-en-temps
ceux-là se retiraient dans les bois
vers les leurs, et de nouveau
faisaient irruption hors du bois
sur les nôtres,
et que les nôtres n'osaient pas
poursuivre *eux* qui se retiraient
plus loin que *le terme*
jusqu'auquel terme
les lieux découverts atteignaient
étendus (en s'étendant),
cependant les six légions
qui étaient arrivées les premières,
le travail (l'espace) ayant été mesuré,
commencèrent à fortifier le camp.
Dès que les premiers bagages
de notre armée
furent vus
par ceux qui se-tenaient-à-couvert
cachés dans les bois
(lequel moment
d'engager le combat
avait été convenu entre eux),
de la manière qu'ils avaient établi
leur ligne-de-bataille et *leurs* rangs
dans les bois

in nostrōs equitēs fēcērunt. Hīs facile pulsīs ac prōturbātīs, in-crēdibilī celeritāte ad flūmen dēcucurrērunt, ut pæne ūnō tem-pore et ad silvās, et in flūmine, et jam in manibus nostrīs hostēs vidērentur. Eādem autem celeritāte adversō colle ad nostra ca-stra, atque eōs, quī in opere occupātī erant, contendērunt.

20. Cæsari omnia ūnō tempore erant agenda, vēxillum prō-pōnendum ¹, quod erat insigne, cum ad arma concurrī oportē-ret ; signum tubā dandum ; ab opere revocandī militēs ; quī pau-lō longius aggeris petendī causā prōcesserant, arcessendī ; aciēs instruenda, militēs cohortandī, signum dandum : quārum rē-rum magnam partem temporis brevitas et successus hostium

bataille ; fondent sur notre cavalerie, la culbutent sans peine et se pré-cipitent vers le fleuve avec une si incroyable rapidité, que, presque au même instant, nous les vîmes au bord du bois, dans le fleuve et déjà sur nos bras. Montant la colline avec la même vitesse, ils se portent sur le camp et sur les travailleurs.

20. César avait tout à faire à la fois : il fallait élever le drapeau qui donnait le signal de courir aux armes, faire sonner la trompette, rappeler les travailleurs, faire revenir ceux qui s'étaient un peu écar-tés pour chercher des matériaux, ranger l'armée en bataille, encoura-ger les soldats, donner le mot d'ordre ; choses dont il omit une grande

atque ipsī
sēsē cōfirmāverant,
subitō prōvolāvērunt
omnibus cōpiis,
fēcēruntque impetum
in nostrōs equitēs.
Hīs pulsīs
ac prōturbātīs facile,
dēcucurrērunt ad flūmen
celeritāte incrēdibilī,
ut pæne ūnō tempore
hostēs vidērentur
et ad silvās, et in flūmine,
et jam in nostrīs manibus.
Autem eādem celeritāte
contendērunt colle adversō
ad nostra castra
atque eōs quī occupātī erant
in opere.

20. Omnia
agenda erant Cæsari
ūnō tempore :
vēxillum prōpōnendum,
quod erat insigne,
cum oportēret
concurrī ad arma ;
signum dandum
tubā ;
militēs revocandī ab opere ;
quī prōcesserant paulō lon-
causā petendī aggeris [gius
arcessendī ;
aciēs instruenda,
militēs cohortandī,
signum dandum :
quārum rērum
brevitas temporis
et successus
hostium
impediēbat
magnam partem.

et eux-mêmes
s'étaient affermis (encouragés),
soudain ils s'élançèrent-au-dehors
avec toutes *leurs* troupes,
et firent irruption
sur nos cavaliers.
Ceux-ci ayant été repoussés
et ayant été mis-en-désordre facilement,
ils descendirent vers la rivière
avec une promptitude incroyable,
de sorte que presque en un-seul moment
des ennemis étaient vus
et auprès des bois, et dans la rivière,
et déjà dans nos mains.
Mais avec la même promptitude
ils se dirigèrent par la colline située-en-face
vers notre camp,
et vers ceux qui étaient occupés
dans les travaux.

20. Toutes choses
devaient être faites à (par) César
en un-seul moment :
le drapeau devait être arboré,
ce qui était le signal,
lorsqu'il fallait
être couru (qu'on courût) aux armes ;
le signal devait être donné
avec la trompette ;
les soldats devaient être rappelés du travail ;
ceux qui s'étaient avancés un peu plus loin
en vue de chercher des matériaux
devaient être rappelés ;
la ligne-de-bataille devait être rangée,
les soldats devaient être exhortés,
le mot-d'ordre devait être donné :
desquelles choses
la brièveté du temps
et l'approche
des ennemis
empêchait
une grande partie.

impediēbat. Hīs difficultātibus duæ rēs erant subsidiō : scientia atque ūsus militum, quod, superiōribus præliis exercitātī, quid fierī oportēret, nōn minus commodē ipsī sibi præscribere quam ab aliīs docērī poterant ; et quod ab opere singulisque legiōnibus singulōs lēgātōs Cæsar discēdere, nisi mūnitīs castrīs, vetuerat. Hī, propter propinquitātem et celeritātem hostium, nihil jam Cæsarī imperium exspectābant, sed per sē, quæ vidēbantur, administrābant.

21. Cæsar, necessariis rēbus imperātis, ad cohortandōs militēs, quam in partem fors obtulit, dēcucurrit, et ad legiōnem decimam dēvēnit. Militēs nōn longiōre ōrātiōne cohortātus, quam utī suæ pristinæ virtūtis memoriā retinērent, neu perturbārentur animō, hostiumque impetum fortiter sustinērent, quod nōn longius hostēs aberant, quam quō tēlum adigī posset, præ-

partie, vu la brièveté du temps, et l'approche des ennemis. Deux ressources se présentaient dans cet embarras : d'abord l'expérience et l'habileté de nos soldats, qui, formés par les combats précédents, pouvaient aussi bien se prescrire à eux-mêmes ce qu'ils devaient faire que recevoir les ordres d'autrui ; puis la défense faite par César à chaque lieutenant de quitter chacun sa légion et l'ouvrage avant que le camp fût retranché. Or, à cause de l'impétuosité ut de la proximité des ennemis, les lieutenants, sans attendre les commandements du général, prenaient d'eux-mêmes les dispositions qui leur semblaient avantageuses.

21. Après avoir donné les ordres les plus pressés, César court encourager ses troupes, comme le hasard les lui présente, et rencontre d'abord la dixième légion. Il exhorte les soldats, pour toute harangue, à se rappeler leur ancienne valeur, à ne point s'étonner et à soutenir vaillamment le choc des ennemis. Ceux-ci n'étant plus qu'à portée du

Duæ rēs erant subsidiō
hīs difficultātibus :
scientia
atque ūsus militum,
quod, exercitātī
præliis superiōribus,
poterant
nōn minus commodē
ipsī præscribere sibi
quid oportēret fierī
quam docērī ab aliīs ;
et quod Cæsar vetuerat
singulōs lēgātōs
discēdere ab opere
singulisque legiōnibus,
nisi castrīs mūnitīs.
Hī, propter propinquitātem
et celeritātem hostium,
exspectābant jam nihil
imperium Cæsarī,
sed administrābant per sē
quæ vidēbantur.

21. Cæsar,
rēbus necessariis
imperātis,
dēcucurrit
ad cohortandōs militēs
in partem
quam fors obtulit,
et dēvēnit
ad decimam legiōnem.
Cohortātus militēs
ōrātiōne nōn longiōre
quam
utī retinērent
memoriā
pristinæ suæ virtūtis,
neu perturbārentur
animō,
sustinērentque fortiter
impetum hostium,
dedit signum

Deux choses étaient à ressource (subve-
à ces difficultés ; [naient)
la science
et l'expérience des soldats,
parce que, exercés
dans les combats précédents,
ils pouvaient
non moins à-propos
eux-mêmes prescrire à eux-mêmes
ce qu'il fallait être fait
qu'*en* être instruits par d'autres ;
et *ce fait*, que César avait défendu
chaque lieutenant
s'éloigner des travaux
et de chaque légion,
sinon le camp ayant été fortifié.
Ceux-ci, à-cause-de la proximité
et de la promptitude des ennemis
n'attendaient plus en rien
le commandement de César,
mais exécutaient d'eux-mêmes
les choses qui leur semblaient-bonnes.

21. César,
les mesures nécessaires
ayant été commandées,
courut
pour exhorter les soldats
du côté
que le sort *lui* présenta,
et arriva
à la dixième légion.
Ayant exhorté les soldats
par un discours non plus long
qu'*il ne fallait pour leur dire*
qu'ils conservassent
le souvenir
de leur ancienne valeur,
ou (et) qu'ils ne se troublassent pas
dans *leur* cœur,
et qu'ils soutinssent bravement
le choc des ennemis,
il donna le signal

liī committendī signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandī causā profectus, pugnantis occurrit. Temporis tanta fuit exiguitās, hostiumque tam parātus ad dīmīcandum animus, ut nōn modo ad īsignia¹ accommodanda, sed etiam ad galeās induendās scūtisque tegimenta² dētrūdenda tempus dēfuerit. Quam quisque in partem ab opere cāsū dēvēnit, quæque p̄ma signa cōspexit, ad hęc cōstitit, nē, in quærendīs suis, pugnandī tempus dīmīteret.

22. Īnstrūctō exercitū, magis ut locī nātūra dēlēctusque collis et necessitās temporis, quam ut reī militāris ratiō atque ōrdō postulābat, cum dīversīs legiōnibus, aliæ aliā in parte, hostibus

javelot, il donne le signal du combat. Arrivé sur un autre point pour exhorter de même ses troupes, il les trouva déjà aux mains. On eut si peu de temps et l'ennemi fut si empressé de combattre, que nos soldats ne purent même pas se parer de leurs marques d'honneur, ni mettre leurs casques et ôter l'enveloppe de leurs boucliers. L'endroit où chacun se trouva par hasard en abandonnant le travail, la première enseigne qu'il vit, ce fut là qu'il se rallia, afin de ne pas perdre, en cherchant son rang, le moment de combattre.

22. L'armée était disposée bien plus d'après la nature du terrain, le choix de la colline et la nécessité des circonstances, que d'après les règles de l'art militaire ; et comme les légions faisaient face à l'ennemi

committendī proeliī,
quod hostēs
nōn aberant longius
quam quō tēlum
posset adigī.
Atque profectus
in alteram partem
item causā cohortandī,
occurrit pugnantis.
Exiguitās temporis
fuit tanta,
animusque hostium
tam parātus
ad dīmīcandum,
ut tempus dēfuerit
nōn modo
ad accommodanda
īsignia,
sed etiam
ad induendās galeās
dētrūdendaque tegimenta
scūtīs.
In quam partem quisque
dēvēnit cāsū
ab opere,
quæque signa cōspexit
p̄ma,
cōstitit ad hęc,
nē, in quærendīs suis,
dīmīteret
tempus pugnandī.

22. Exercitū
īnstrūctō,
magis ut nātūra locī
collisque dēlēctus
et necessitās temporis
quam ut ratiō atque ōrdō
reī militāris
postulābat,
cum, legiōnibus
dīversīs,
resisterent hostibus

d'engager le combat,
parce que les ennemis
n'étaient-pas-éloignés plus loin
que *l'endroit* où un trait
pouvait être lancé.
Et étant allé
de l'autre côté
de même en vue d'exhorter,
il trouva *les soldats* combattant.
La brièveté du temps
fut si-grande,
et le cœur des ennemis
si disposé
à combattre,
que le temps manqua
non-seulement
pour ajuster (revêtir)
les insignes,
mais même
pour mettre les casques
et arracher les enveloppes
des boucliers.
Le côté vers lequel chacun
arriva par hasard
en-quittant le travail,
et les étendards qu'il aperçut
les premiers,
il s'arrêta auprès de ceux-ci,
de peur que, en cherchant les siens,
il ne laissât-échapper
le moment de combattre.
22. L'armée
ayant été rangée,
plutôt comme la nature du lieu
et la colline choisie
et la nécessité du moment *le réclamaient*
que comme le système et l'ordre
de l'art militaire
le réclamait,
comme, les légions
étant disséminées-sur-divers-points,
elles résistaient aux ennemis

resisterent, sēpibusque dēnsissimīs, ut ante dēmōnstrāvimus ¹, interjectīs prōspectus impedīrētur, neque certa subsidia collocārī, neque quid in quāque parte opus esset prōvidērī, neque ab ūnō omnia imperia administrārī poterant. Itaque in tantā rērum inīquitāte fortūnæ quoque ēventūs variī sequēbantur.

23. Legiōnis nōnæ et decimæ militēs, ut in sinistrā parte aciē cōnstitērant, pīlis ēmissīs, cursū ac lassitūdine exanimātōs vulneribusque cōfectōs Atrebatēs (nam hīs ea pars obvēnerat) celeriter ex locō superiōre in flūmen compulērunt, et trānsire cōnantēs insecūtī gladiīs, magnam partem eōrum impedītam interfēcērunt. Ipsī trānsire flūmen nōn dubitāvērunt, et, in locum inīquum prōgressī, rūsus resistentēs hostēs redintegrātō prœ-

sur différents points, séparées par les haies épaisses dont on a parlé, et qui les empêchaient de voir au loin, il était impossible et de bien placer des réserves et de prendre partout les mesures nécessaires; l'ensemble des opérations ne pouvait pas être dirigé par un seul chef. Aussi, dans des circonstances si inégales, les succès furent-ils variés.

23. Les soldats de la neuvième et de la dixième légion, qui s'étaient rangés à notre gauche, après avoir lancé leurs javelots, fondant du haut de la colline sur les Atrébates qu'ils avaient en tête, eurent bientôt rejeté dans le fleuve ces ennemis épuisés de leur course, hors d'haleine et couverts de blessures. Ils voulurent repasser la Sambre; nos soldats les suivirent l'épée à la main, et, dans la confusion, leur tuèrent beaucoup de monde. Ils n'hésitèrent pas à franchir eux-mêmes le fleuve, et s'engagèrent dans une mauvaise position; l'ennemi, revenant alors sur ses pas, voulut faire face, recommença le combat et

aliæ in aliā parte, prōspectusque impedīrētur sēpibus dēnsissimīs interjectīs, ut dēmōnstrāvimus ante, neque subsidia certa poterant collocārī, neque quid esset opus in quāque parte prōvidērī, neque omnia imperia administrārī ab ūnō. Itaque in tantā inīquitāte rērum ēventūs fortūnæ variī sequēbantur quoque.

23. Militēs nōnæ et decimæ legiōnis, ut cōnstitērant in parte sinistrā aciē, pīlis ēmissīs, compulērunt celeriter ex locō superiōre in flūmen Atrebatēs (nam ea pars obvēnerat hīs) exanimātōs cursū ac lassitūdine cōfectōsque vulneribus, et insecūtī gladiīs cōnantēs trānsire, interfēcērunt magnam partem eōrum impedītam. Ipsī nōn dubitāvērunt trānsire flūmen, et, prōgressī in locum inīquum, conjēcērunt in fugam rūsus hostēs resistentēs,

les unes d'un côté, les autres de l'autre côté et que la vue était empêchée par des haies très-épaisses placées-entre elles, comme nous l'avons indiqué auparavant ni des réserves déterminées ne pouvaient être placées, ni ce qui était un besoin de chaque côté ne pouvait être prévu, ni tous les commandements être dirigés par un seul. Aussi dans un si-grand désavantage de circonstances événements de fortune variés [tances suivaient aussi.

23. Les soldats de la neuvième et de la dixième légion, comme ils s'étaient placés au côté gauche de la ligne-de-bataille, leurs javelots ayant été lancés, poussèrent promptement du lieu plus élevé où ils se trouvaient dans la rivière les Atrébates (car ce côté était échu à ceux-ci) mis-hors-d'haleine par la course et par la fatigue et épuisés de blessures, et ayant poursuivi avec leurs épées eux qui s'efforçaient de passer, ils massacrèrent une grande partie d'eux embarrassée dans la rivière. Eux-mêmes n'hésitèrent pas à passer la rivière, et, s'étant avancés dans un endroit défavorable, ils jetèrent (mirent) en fuite de nouveau les ennemis résistant,

liō in fugam conjēcērunt. Item aliā in parte dīversæ duæ legiōnēs, ūndecima et octāva, prōflīgātīs Veromanduīs, quibuscum erant congressī, ex locō superiōre in ipsīs flūminis rīpīs proeliābantur. At tōtīs ferē ā fronte et ab sinistrā parte nūdātīs castrīs, cum in dextrō cornū legiō duodecima et nōn magnō ab eā intervāllō septima cōstitisset, omnēs Nervii cōfertissimō agmine, duce Boduognātō, quī summam imperiī tenēbat, ad eum locum contendērunt : quōrum pars apertō latere legiōnēs circumvenīre, pars summum castrōrum locum petere cœpit.

24. Eōdem tempore equitēs nostrī levisque armātūræ peditēs, quī cum iīs ūnā fuerant, quōs primō hostium impetū pulsōs dixeram ¹, cum sē in castra reciperent, adversīs hostibus occur-

fut encore mis en déroute. D'un autre côté, la onzième et la huitième légion, ayant culbuté les Véromanduens qui les attaquaient, avaient transporté le combat de la hauteur sur la rive même du fleuve. Mais le front et la gauche du camp étant presque entièrement dégarnis, comme la douzième légion se trouvait à l'aile droite et non loin d'elle la septième, tous les Nerviens, commandés par Boduognat, généralissime de l'armée, se portent sur ce point en bataillons serrés : les uns nous prennent en flanc, tandis que les autres gagnent le point le plus élevé du camp.

24. Pendant notre cavalerie et nos troupes légères, que l'ennemi avait, comme je l'ai dit ci-dessus, culbutées dès le premier choc, se repliaient vers le camp, et, retrouvant encore les barbares en face,

proeliō redintegrātō.
Item in aliā parte
duæ legiōnēs dīversæ,
ūndecima et octāva,
Veromanduīs,
quibuscum congressī erant,
prōflīgātīs,
ex locō superiōre
proeliābantur
in rīpīs ipsīs flūminis.
At ferē tōtīs castrīs
nūdātīs
ā fronte
et ab parte sinistrā,
cum duodecima legiō
cōstitisset
in cornū dextrō,
et septima
intervāllō ab eā
nōn magnō,
omnēs Nervii,
Boduognātō duce,
quī tenēbat summam
imperiī,
contendērunt
ad eum locum
agmine cōfertissimō :
quōrum pars cœpit
circumvenīre legiōnēs
latere apertō,
pars
petere locum summum
castrōrum.

24. Eōdem tempore
nostrī equitēs
peditēsque armātūræ levis,
quī fuerant ūnā cum iīs
quōs dixeram pulsōs
primō impetū hostium,
cum sē reciperent
in castra,
occurrēbant hostibus

le combat ayant été renouvelé.
De même d'un autre côté
deux légions écartées,
la onzième et la huitième,
les Véromanduens,
avec lesquels *ces soldats* étaient venus-aux-mains,
ayant été taillés-en-pièces,
descendues du lieu plus élevé
combattaient
sur les bords mêmes de la rivière.
Mais presque tout le camp
étant dégarni
par le front (par devant)
et du côté gauche,
comme la douzième légion
s'était tenue
à l'aile droite,
et la septième
à un intervalle d'elle
non grand,
tous les Nerviens,
Boduognat *étant* chef,
lequel tenait (avait) la souveraineté
du commandement,
se dirigèrent
vers cet endroit
en troupe très-serrée :
desquels une partie commença
à entourer les légions
par le flanc découvert,
une partie
à gagner l'endroit le plus haut
du camp.

24. Dans le même temps
nos cavaliers
et les fantassins d'armure légère,
qui avaient été ensemble avec ceux
que j'avais (j'ai) dits repoussés
par le premier choc des ennemis,
comme ils se retiraient
dans le camp,
rencontraient les ennemis

rēbant, ac rūsus aliam in partem fugam petēbant, et cālōnēs, quī ab decumānā portā ac summō jugō collis¹ nostrōs victōrēs flūmen trānsisse cōspexerant, prædandī causā ēgressī, cum respexissent et hostēs in nostrīs castrīs versārī vīdissent, præcipitēs fugæ sēsē mandābant. Simul eōrum, quī cum impedimentīs veniēbant, clāmor fremitusque oriēbātur, aliīque aliam in partem perterritī ferēbantur. Quibus omnibus rēbus permōtī equitēs Trēvirī, quōrum inter Gallōs virtūtis opīniō est singulāris, quī auxiliī causā ab civitate ad Cæsarem missī vēnerant, cum multitudine hostium castra complērī, nostrās legiōnēs premī et pæne circumventās tenērī, cālōnēs, equitēs, funditōrēs, Numidās, diversōs dissipātōsque in omnēs partēs fugere vīdissent, dēspērātīs nostrīs rēbus, domum contendērunt : Rōmānōs pul-

s'enfuyaient d'un autre côté. Les valets avaient vu, de la porte décumane et du haut de la colline, les nôtres victorieux passer la rivière, et ils étaient sortis pour piller ; mais, regardant en arrière et apercevant l'ennemi dans le camp, ils prenaient précipitamment la fuite. On entendait en même temps le tumulte et les cris de ceux qui arrivaient avec le bagage, et que la terreur faisait courir çà et là. Au milieu de cette confusion, voyant le camp plein d'ennemis, les légions pressées vivement et presque cernées, les valets, la cavalerie, les frondeurs, les Numides, fuyant en tout sens à la débandade, les cavaliers trévirien, qui ont dans la Gaule une haute réputation de bravoure, et que leur cité avait envoyés comme auxiliaires à César, crurent l'affaire désespérée et reprirent le chemin de leur pays, où ils annoncèrent que les

adversis,
ac rūsus petēbant fugam
in aliam partem ;
et cālōnēs,
quī ab portā decumānā
ac jugō summō collis
cōspexerant
nostrōs victōrēs
trānsisse flūmen,
ēgressī causā prædandī,
cum respexissent
et vīdissent hostēs
versārī in nostrīs castrīs,
sēsē mandābant fugæ
præcipitēs.
Simul oriēbātur clāmor
fremitusque eōrum
quī veniēbant
cum impedimentīs,
perterritīque ferēbantur
aliī in aliam partem.
Quibus rēbus omnibus
permōtī
equitēs Trēvirī,
virtūtis quōrum opīniō
est singulāris inter Gallōs,
quī missī ab civitate
causā auxiliī
vēnerant ad Cæsarem,
cum vīdissent
castra complērī
multitudine hostium,
nostrās legiōnēs premī
et pæne
tenērī circumventās,
cālōnēs, equitēs,
funditōrēs, Numidās,
diversōs dissipātōsque
fugere in omnēs partēs,
nostrīs rēbus dēspērātīs,
contendērunt domum :
renūtiāvērunt civitatī
Rōmānōs pulsōs

en-face,
et de nouveau gagnaient (prenaient) la fuite
d'un autre côté ;
et les valets,
qui de la porte décumane
et du sommet le plus haut de la colline
avaient aperçu
les nôtres vainqueurs
avoir passé la rivière,
étant sortis en vue de piller,
comme ils avaient regardé-par-derrière
et avaient vu les ennemis
aller-et-venir dans notre camp,
se confiaient à (cherchaient leur salut dans)
courant-précipitamment. [la fuite
En-même-temps s'élevait le cri
et le bruit de ceux
qui arrivaient
avec les bagages,
et épouvantés ils étaient emportés
les uns d'un côté, les autres d'un autre côté.
Par lesquels événements tous-ensemble
émus
les cavaliers trévirien,
de la valeur desquels la réputation
est unique parmi les Gaulois,
et qui envoyés par *leur* cité
en vue de secours (comme auxiliaires)
étaient venus vers César,
comme ils avaient vu
notre camp être rempli
d'une multitude d'ennemis,
nos légions être pressées
et presque
être tenues enveloppées,
les valets, les cavaliers,
les frondeurs, les Numides,
écartés *les uns des autres* et dispersés
fuir de tous les côtés,
nos affaires étant crues-désespérées
se dirigèrent vers *leur* demeure :
ils annoncèrent à *leur* cité
les Romains *avoir été* battus

sōs superātōsque, castrīs impedimentīsque eōrum hostēs potītōs, cīvitatī renūntiāvērunt.

25. Cæsar, ab decimæ legiōnis cohortātiōne ad dextrum cornū profectus, ubi suōs urgērī, signīsque in ūnum locum collātīs duodecimæ legiōnis cōnfertōs mīlitēs sibi ipsōs ad pugnam esse impedimentō vīdit ; quārtæ cohortis omnibus centuriōnibus occīsīs signiferōque interfectō, signō āmissō, reliquārum cohortium omnibus ferē centuriōnibus aut vulnerātīs aut occīsīs, in hīs prīmipilō, P. Sextiō Baculō, fortissimō virō, multīs gravibusque vulneribus cōnfectō, ut jam sē sustinēre nōn posset, reliquōs esse tardiōrēs, et nōnnūllōs ab novissimīs dēsertō præliō excēdere ac tēla vītāre ; hostēs neque ā fronte ex inferiōre locō subeuntēs intermittere, et ab utrōque latere īnstāre ; et rem esse in angustō vīdit, neque ūllum esse subsidium, quod submittī

Romains avaient été complètement battus, et que l'ennemi s'était emparé de leur camp et de leurs bagages.

25. Après sa harangue à la dixième légion, César s'était porté vers l'aile droite : il y trouva les siens vivement pressés. Les soldats de la douzième légion, serrés autour de leurs enseignes réunies, s'empêchaient eux-mêmes ainsi de combattre. La quatrième cohorte avait perdu son enseigne, son porte-enseigne et tous ses centurions : presque tous ceux des autres cohortes étaient morts ou blessés, et parmi les derniers le brave primipile P. Sextus Baculus, percé de plusieurs coups dangereux, ne pouvait déjà plus se soutenir. Le reste se ralentissait : des soldats des derniers rangs, cessant de combattre, se retiraient du champ de bataille et se dérobaient aux coups. L'ennemi cependant ne se relâchait point : il montait de front, il s'acharnait sur les flancs ; le moment était critique et l'on n'avait pas de réserve qu'on pût faire

superātōsque,
hostēs potītōs castrīs
impedimentīsque eōrum.
25. Cæsar,
ab cohortātiōne
decimæ legiōnis
profectus
ad cornū dextrum,
ubi vīdit suōs urgērī,
signīsque collātīs
in ūnum locum
mīlitēs duodecimæ legiōnis
cōnfertōs
ipsōs esse impedimentō sibi
ad pugnam ;
omnibus centuriōnibus
quārtæ cohortis
occīsīs
signiferōque interfectō,
signō āmissō,
ferē omnibus centuriōnibus
reliquārum cohortium
aut vulnerātīs
aut occīsīs,
in hīs prīmipilō,
P. Sextiō Baculō,
virō fortissimō,
cōnfectō vulneribus multīs
gravibusque,
ut nōn posset jam
sē sustinēre,
reliquōs esse tardiōrēs,
et nōnnūllōs ab novissimīs,
præliō dēsertō
excēdere
ac vītāre tēla :
hostēs neque intermittere
subeuntēs ā fronte
ex locō inferiōre,
et īnstāre
ab utrōque latere ;
et vīdit
rem esse

et vaincus,
les ennemis s'être emparés du camp
et des bagages d'eux.
25. César,
après l'exhortation
de la dixième légion
étant parti
vers l'aile droite,
dès qu'il vit les siens être pressés,
et les étendards ayant été réunis
dans un seul endroit
les soldats de la douzième légion
serrés (formés en troupe serrée)
eux-mêmes être à empêchement à eux-mêmes
pour le combat ;
tous les centurions
de la quatrième cohorte
ayant été tués
et le porte-étendard ayant été massacré,
l'étendard ayant été perdu,
presque tous les centurions
du reste-des cohortes
ou ayant été blessés
ou ayant été tués,
et parmi ceux-ci le primipile,
P. Sextius Baculus,
homme très brave,
ayant été accablé de blessures nombreuses
et graves,
au-point-qu'il ne pouvait plus
se soutenir,
le reste-des *soldats* être plus ralentis,
et quelques-uns des derniers,
le combat abandonné,
se retirer
et éviter les traits ;
les ennemis et ne pas laisser-d'intervalle
montant par le front (par devant)
de l'endroit plus bas où *ils se trouvaient*,
et presser
de l'un-et-l'autre côté ;
et (*dès qu'il*) vit
l'affaire être

posset : scūtō ab novissimis ūnī militī detractō, quod ipse eō sine scūtō vēnerat, in prīmam aciem prōcessit, centuriōnibusque nōminātīm appellātīs, reliquōs cohortātus militēs, signa īferre et manipulōs laxāre iussit, quō facilius gladiīs ūtī possent. Cūjus adventū spē illātā militibus ac redintegrātō animō, cum prō sē quisque, in cōspectū imperātōris etiam in extrēmīs suis rēbus, operam nāvāre cuperet, paulum hostium impetus tardātus est.

26. Cæsar, cum septimam legiōnem, quæ juxtā cōstitērat, item urgērī ab hoste vīdisset, tribūnōs militum monuit, ut paulātīm sēsē legiōnēs conjungerent et conversa signa in hostēs inferrent. Quō factō, cum alius aliī subsidium ferret, neque timērent nē āversī ab hoste circumvenīrentur, audācius resistere

marcher. César, qui était venu sans bouclier saisit celui d'un soldat des derniers rangs, se porte en tête, appelle les centurions par leurs noms, encourage les soldats et ordonne de charger en desserrant les manipules pour qu'on puisse manier plus aisément l'épée. Son arrivée rend l'espoir au soldat et ranime son courage. Chacun, dans cette extrémité, veut faire son devoir sous les yeux de son général, et l'impétuosité de l'ennemi est un peu ralentie.

26. César, voyant que l'ennemi pressait également la septième légion, voisine de la douzième, fit dire aux tribuns des soldats d'opérer peu à peu la jonction des légions, de manière à présenter deux fronts à l'ennemi. Le mouvement fut exécuté, et les deux corps s'appuyant ainsi, comme on ne craignait plus d'être pris à revers, la résistance devint

in angustō,
neque ūllum subsidium esse
quod posset submittī :
scūtō detractō
ūnī militī ab novissimis,
quod ipse vēnerat eō
sine scūtō,
prōcessit in prīmam aciem,
centuriōnibusque
appellātīs nōminātīm,
cohortātus
reliquōs militēs,
iussit īferre signa
et laxāre manipulōs,
quō possent facilius
ūtī gladiīs.
Adventū cūjus
spē illātā militibus
ac animō redintegrātō,
cum quisque prō sē,
cuperet
in cōspectū imperātōris,
et in suis rēbus
jam extrēmīs,
nāvāre operam,
impetus hostium
tardātus est paulum.

26. Cæsar,
cum vīdisset
septimam legiōnem,
quæ cōstitērat juxtā,
urgērī item ab hoste,
monuit tribūnōs militum
ut legiōnēs
sēsē conjungerent
paulātīm
et inferrent in hostēs
signa conversa.
Quō factō,
cum alius aliī
ferret subsidium
neque timērent

dans une *situation* étroite (critique),
et aucun secours n'être
qui pût être envoyé :
le bouclier étant enlevé
à un soldat des derniers,
parce que lui-même était venu là
sans bouclier,
s'avança à la première ligne-de-bataille,
et les centurions
ayant été appelés par-leur-nom,
ayant exhorté
le reste-des soldats,
il ordonna de porter-en-avant les étendards
et de déployer les manipules,
afin qu'ils pussent plus facilement
faire-usage-de *leurs* épées.
Par l'arrivée duquel (de César)
l'espoir ayant été apporté aux soldats
et *leur* courage renouvelé,
comme chacun pour *la part de soi-même*,
désirait
à la vue de *son* général,
et dans ses circonstances (son péril)
déjà extrêmes,
s'acquitter de *son* service,
l'impétuosité des ennemis
fut ralentie un peu.

26. César,
comme il avait vu
la septième légion,
qui s'était établie auprès de *la douzième*
être pressée de même par l'ennemi,
avertit les tribuns des soldats
pour que les légions
se joignissent
peu à peu
et portassent contre les ennemis
leurs étendards retournés.
Laquelle chose ayant été faite,
comme l'un à l'autre
portait de l'appui
et qu'ils ne craignaient pas

ac fortius pugnāre cōpērunt. Interim militēs legiōnum duārum quæ in novissimō agmine præsidiō impedimentīs fuerant, proeliō nūntiātō, cursū incitātō, in summō colle ab hostibus cōspiciēbantur. Et T. Labiēnus, castrīs hostium potītus et ex locō superiōre quæ rēs in nostrīs castrīs gererentur cōspicātus, decimam legiōnem subsidiō nostrīs mīsit. Quī cum ex equitum et cālōnum fugā, quō in locō rēs esset, quantōque in periculō et castra, et legiōnēs et imperātor versārētur, cognōvissent, nihil ad celeritātem sibi reliquī fēcērunt.

27. Hōrum adventū tanta rērum commūtatiō est facta, ut nostrī, etiam quī vulneribus cōfectī prōcubuissent, scūtīs innīxī, proelium redintegrārent ; tum cālōnēs, perterritōs hostēs

plus vive et l'on se battit plus bravement. Cependant, sur la nouvelle du combat, les deux légions qui escortaient le bagage à l'arrière-garde arrivèrent au pas de course et se montrèrent sur la crête de la colline. Labiēnus, qui s'était emparé du camp ennemi, découvrant de cette hauteur ce qui se passait dans le nôtre, envoya à notre secours la dixième légion, qui, apprenant des valets et des cavaliers qui fuyaient sur quel point on se battait et le danger que couraient le camp, les légions et le général, fit toute la diligence possible.

27. Son arrivée changea tellement la face des choses, que même ceux de nos soldats qui gisaient couverts de blessures se soulevaient sur leurs boucliers pour prendre encore part au combat, que les valets, voyant l'ennemi épouvanté, osaient se jeter sans armes sur les

nē āversī circumvenirentur ab hoste, cōpērunt resistere audācius ac pugnāre fortius.

Interim militēs duārum legiōnum quæ in novissimō agmine fuerant præsidiō impedimentīs, proeliō nūntiātō, cursū incitātō, cōspiciēbantur ab hostibus in summō colle. Et T. Labiēnus, potītus castrīs hostium et cōspicātus ex locō superiōre quæ rēs gererentur in nostrīs castrīs, mīsit decimam legiōnem subsidiō nostrīs. Quī cum cognōvissent ex fugā equitum et cālōnum in quō locō rēs esset, quantōque in periculō et castra, et legiōnēs, et imperātor versārētur, fēcērunt sibi nihil reliquī ad celeritātem.

27. Adventū hōrum tanta commūtatiō rērum facta est, ut nostrī, etiam quī prōcubuissent cōfectī vulneribus, innīxī scūtīs, redintegrārent proelium ; tum cālōnēs, cōspicātī hostēs perterritōs,

que détournés (sur leurs derrières) ils ne fussent enveloppés par l'ennemi, ils commencèrent à résister plus hardiment et à combattre plus vaillamment. Cependant les soldats des deux légions qui dans le dernier corps (à l'arrière-garde) avaient été à protection (avaient protégé) aux (les) bagages, le combat ayant été annoncé, leur course étant hâtée, étaient aperçus par les ennemis sur le sommet-de la colline. Et T. Labiēnus, s'étant emparé du camp des ennemis et ayant vu de l'endroit plus élevé où *il se trouvait* quels événements se passaient dans notre camp, envoya la dixième légion à renfort aux (pour renforcer les) nôtres. Lesquels dès qu'ils eurent appris d'après la fuite des cavaliers et des valets en quel point l'affaire était, et dans quel-grand péril et le camp, et les légions, et le général se trouvaient, *ne firent à eux-mêmes rien de reste* (n'omirent pour la promptitude. [rien])

27. Par l'arrivée de ceux-ci un si-grand changement de circonstances fut fait, que les nôtres, même ceux qui étaient tombés-en-avant accablés de blessures, appuyés-sur leurs boucliers, renouvelaient le combat ; ensuite que les valets, ayant vu les ennemis épouvantés,

cōspicātī, etiam inermēs armātīs occurrērunt ; equitēs vērō, ut turpitūdinem fugæ virtūte dēlērent, omnibus in locīs pugnārunt quō sē legiōnāriīs mīlitibus præferrent. At hostēs, etiam in extrēmā spē salūtis, tantam virtūtem præstitērunt ut, cum primī eōrum cecidissent, proximī jacentibus īnsisterent atque ex eōrum corporibus pugnārent ; hīs dējectīs et coacervātīs cadāveribus, quī superessent, ut ex tumulō, tēla in nostrōs conjicerent et pīla intercepta remitterent : ut nōn nēquidquam tantæ virtūtis hominēs jūdicārī dēbēret ausōs esse trānsire lātissimum flūmen, ascendere altissimās rīpās, subīre inīquissimum locum ; quæ facilia ex difficillimīs animī magnitūdō redēgerat.

28. Hōc proeliō factō, et prope ad interneciōnem gente ac nōmine Nerviorum redactō, mājōrēs nātū, quōs ūnā cum puerīs mulieribusque in æstuāria¹ ac palūdēs collēctōs dixerāmus²,

hommes armés, et que la cavalerie, pour effacer par sa bravoure la honte de sa fuite, se battait partout à l’envi des légionnaires. Mais, dans cette position désespérée, les ennemis montrèrent encore tant de courage, que, là où tombaient les guerriers du premier rang, ceux du second les remplaçaient et montaient sur leurs corps ; ceux-ci périsant encore et les cadavres s’amoncelant, ceux qui restaient nous lançaient des traits, comme du haut d’un tertre, et nous renvoyaient nos javelots : en sorte que l’on put juger que ce n’était point par une folle présomption que des gens si braves avaient osé passer une très-large rivière, franchir ses rives très-élevées et gravir une pente très-rapide, choses très-difficiles, qu’avait aplanies la grandeur de leur courage.

28. Après ce combat, où furent presque entièrement détruits le peuple et même le nom des Nerviens, les vieillards, qui, comme je l’ai dit ci-dessus, avaient été rassemblés avec les femmes et les enfants

etiam inermēs
occurrērunt armātīs ;
equitēs vērō,
ut dēlērent virtūte
turpitūdinem fugæ,
pugnārunt in omnibus locīs
quō sē præferrent
mīlitibus legiōnāriīs.
At hostēs,
etiam in spē extrēmā
salūtis,
præstitērunt
tantam virtūtem,
ut, cum primī eōrum
cecidissent,
proximī
īnsisterent jacentibus
atque pugnārent
ex corporibus eōrum ;
hīs dējectīs
et cadāveribus coacervātīs,
quī superessent
conjicerent tēla in nostrōs
ut ex tumulō
et remitterent
pīla intercepta :
ut dēbēret jūdicārī
hominēs tantæ virtūtis
nōn ausōs esse nēquidquam
trānsire
flūmen lātissimum,
ascendere rīpās altissimās,
subīre
locum inīquissimum ;
quæ magnitūdō animī
redēgerat facilia
ex difficillimīs.

28. Hōc proeliō
factō,
et gente ac nōmine Nerviorum
redactō [rum
prope ad interneciōnem,
mājōrēs nātū,

même dépourvus-d’armes
venaient-à la-rencontre d’eux armés ;
mais que les cavaliers,
afin qu’ils effaçassent par leur valeur
la honte de leur fuite,
combattirent dans tous les lieux
pour que-là ils se fissent voir (se signa-
aux soldats légionnaires. [lassent)
Mais les ennemis,
même dans un espoir extrême
de salut,
montrèrent
une si-grande valeur,
que, quand les premiers d’eux
étaient tombés,
les plus proches
se tenaient-sur eux gisant
et combattaient
de dessus les corps d’eux ;
ceux-ci ayant été abattus
et leurs cadavres étant amoncelés,
ceux qui restaient
lançaient des traits contre les nôtres
comme d’un tertre
et renvoyaient
les traits interceptés :
en-sorte-qu’il devait être jugé
des hommes d’une si-grande valeur
n’avoir pas osé vainement (sans raison)
traverser
une rivière très-large,
monter sur des rives très-hautes,
gravir
un lieu très-défavorable ;
entreprises que leur grandeur d’âme
avait rendues faciles
de très-difficiles qu’elles étaient.

28. Ce combat
ayant été fait (livré),
et la nation et le nom des Nerviens
ayant été réduits
presque à une destruction-complète,
ceux plus grands par la naissance (les

hāc pugnā nūntiātā, cum victōribus nihil impeditum, victīs nihil tūtum arbitrārentur, omnium, quī supererant, cōnsēnsū, lēgātōs ad Cæsarem misērunt sēque eī dēdidērunt, et, in commemorandā cīvitatīs calamitāte, ex sexcentīs ad trēs senātōrēs, ex hominum milibus sexāgintā vix ad quīngentōs quī arma ferre possent, sēsē redactōs esse dixērunt ¹. Quōs Cæsar, ut in miserōs ac supplicēs ūsus misericordiā vidērētur, diligentissimē cōservāvit, suisque finibus atque oppidīs ūtī iussit, et finitimīs imperāvīt ut ab injūriā et maleficiō sē suōsque prohibērent.

29. Aduātucī, dē quibus suprā ² scripsimus, cum omnibus cōpiīs auxiliō Nervii venīrent, hāc pugnā nūntiātā, ex itinere do-

derrière des lacs et des marais, persuadés, à cette nouvelle, qu'il n'y avait plus d'obstacle pour les vainqueurs ni de sûr asile pour les vaincus, envoyèrent, du consentement de tout ce qui restait, des députés à César pour se soumettre. Ils lui dirent, en parlant du désastre de leur cité « Qu'ils se trouvaient réduits à trois sénateurs de six cents, et à cinq cents hommes à peine de soixante mille en état de porter les armes. » César, voulant montrer sa compassion pour des malheureux et des suppliants, en prit le plus grand soin et leur laissa leurs terres et leurs villes, ordonnant aux peuples voisins de s'abstenir, eux et les leurs, de toute insulte et de toute violence à leur égard.

29. Les Aduatuques, dont nous avons parlé plus haut, marchaient avec toutes leurs forces au secours des Nerviens ; à la nouvelle de ce combat ils retournèrent chez eux, et, abandonnant toutes leurs villes

quōs dixerāmus
collētōs in æstuāria
ac palūdēs
ūnā cum pueris
mulieribusque,
hāc pugnā nūntiātā,
cum arbitrārentur
nihil impeditum
victōribus,
nihil tūtum victīs,
cōnsēnsū
omnium quī supererant,
misērunt lēgātōs
ad Cæsarem
sēque dēdidērunt eī,
et, in commemorandā
calamitāte cīvitatīs,
dixērunt sēsē redactōs esse
ad trēs senātōrēs
ex sexcentīs,
ex sexāgintā milibus
hominum
vix ad quīngentōs
quī possent ferre arma.
Quōs Cæsar,
ut vidērētur
ūsus misericordiā
in miserōs ac supplicēs,
cōservāvit
diligentissimē,
jussitque ūtī suis finibus
atque oppidīs,
et imperāvīt finitimīs
ut prohibērent sē suōsque
ab injūriā et maleficiō.

29. Aduātucī,
dē quibus scripsimus suprā,
cum venīrent auxiliō
Nervii
omnibus cōpiīs,
hāc pugnā nūntiātā,
revertērunt domum

que nous avons (avons) dit [vieillards),
avoir été rassemblés dans des étangs
et des marais
ensemble avec les enfants
et les femmes,
cette bataille leur ayant été annoncée,
comme ils pensaient
rien n'être embarrassé (difficile)
aux vainqueurs,
rien n'être sûr aux vaincus,
du consentement
de tous ceux qui restaient,
envoyèrent des députés
à César
et se rendirent à lui,
et, en rappelant
le désastre de leur cité,
dirent eux-mêmes avoir été réduits
à trois sénateurs
de six-cents,
de soixante milliers
d'hommes
à peine à cinq-cents
qui pussent porter les armes.
Lesquels César,
afin qu'il parût
avoir usé de miséricorde
envers des malheureux et des suppliants,
conserva
très-soigneusement,
et ordonna user de leur territoire
et de leurs places,
et il commanda aux peuples voisins
qu'ils empêchassent eux-mêmes et les leurs
d'injustice et de dommage.

29. Les Aduatuques,
sur lesquels nous avons écrit ci-dessus,
comme ils venaient à secours
aux Nerviens
avec toutes leurs troupes,
cette bataille ayant été annoncée,
retournèrent dans leur demeure

num revertērunt ; cūctīs oppidīs castellisque dēsertīs, sua omnia in ūnum oppidum¹, ēgregiē nātūrā mūnītum, contulērunt. Quod cum ex omnibus in circuitū partibus altissimās rūpēs dēspectūsque habēret, ūnā ex parte lēniter acclīvis aditus, in lātitudinem nōn amplius ducentōrum pedum, relinquēbātur : quem locum duplicī altissimō mūrō mūnierant ; tum magnī ponderis saxa et præacūtās trabēs in mūrō collocābant. Ipsī erant ex Cimbrīs Teutonisque prōgnātī ; quī, cum iter in prōvinciam nostram atque Ītaliā facerent, iīs impedimentīs, quæ sēcum agere ac portāre nōn poterant citrā flūmen Rhēnum dēpositīs, custōdiam ex suis ac præsidiū sex mīlia hominum ūnā relīquērunt. Hī, post eōrum obitum², multōs annōs ā finitimīs exagitātī, cum aliās bellum īferrent, aliās illātum dēfenderent, cōnsēnsū eō-

et tous leurs forts, ils transportèrent tous leurs bien dans une seule place admirablement fortifiée par la nature : car les hauts rochers et les précipices qui l'entouraient ne laissaient d'accès que par une avenue en pente douce, large de deux cents pieds au plus, et défendue par un double mur très-élevé, sur lequel on avait placé des quartiers de roche énormes et des poutres très-pointues. Les Aduatuques descendaient des Cimbres et des Teutons, qui, marchant sur notre province et sur l'Italie, avaient laissé en deçà du Rhin les bagages qu'ils ne pouvaient pas emporter avec eux, et les avaient placés sous la garde de six mille des leurs. Ceux-ci, après l'anéantissement des deux peuples, tantôt agresseurs et tantôt attaqués, furent longtemps harcelés par les

ex itinere ;
cūctīs oppidīs castellisque
dēsertīs,
contulērunt omnia sua
in ūnum oppidum,
ēgregiē mūnītum nātūrā.
Quod cum habēret
ex omnibus partibus
in circuitū
rūpēs altissimās
dēspectūsque,
ex ūnā parte
aditus lēniter acclīvis,
ducentōrum pedum
in lātitudinem,
nōn amplius,
relinquēbātur :
quem locum mūnierant
duplicī mūrō altissimō ;
tum collocābant in mūrō
saxa magnī ponderis
et trabēs præacūtās.
Ipsī prōgnātī erant
ex Cimbrīs Teutonisque ;
quī, cum facerent iter
in nostram prōvinciam
atque Ītaliā,
iīs impedimentīs,
quæ nōn poterant agere
ac portāre sēcum,
dēpositīs
citrā flūmen Rhēnum,
relīquērunt ūnā
custōdiam ac præsidiū
sex mīlia hominum
ex suis.
Hī, post obitum eōrum,
exagitātī multōs annōs
ā finitimīs,
cum aliās
īferrent bellum,
aliās

de (en renonçant à) *leur* route ;
toutes *leurs* places et *leurs* châteaux
ayant été abandonnés,
ils transportèrent tous leurs *biens*
dans une-seule place,
excellamment fortifiée par la nature.
Laquelle comme elle avait
de tous les côtés
dans le circuit
des roches très-hautes
et des vues-de-haut-en-bas (points élevés),
d'un seul côté
un accès doucement penché (en pente douce),
de deux-cents pieds
en largeur,
et pas davantage,
était laissé :
lequel lieu ils avaient fortifié
d'une double muraille très-haute ;
puis ils plaçaient sur la muraille
des pierres d'un grand poids
et des poutres très-pointues.
Eux-mêmes étaient descendus
des Cimbres et des Teutons ;
lesquels, comme ils faisaient route
vers notre province
et l'Italie,
ces (les) bagages,
qu'ils ne pouvaient pas emmener
et transporter avec eux,
ayant été déposés
en deçà du fleuve *du* Rhin,
laissèrent en-même-temps
comme garde et comme protection
six milliers d'hommes
d'entre les leurs.
Ceux-ci, après le trépas d'eux,
harcelés *pendant* de nombreuses années
par *leurs* voisins,
comme d'autres-fois (tantôt)
ils portaient la guerre à *leurs* voisins,
d'autres-fois (tantôt)

rum omnium, pāce factā, hunc sibi domiciliō locum dēlēgerunt.

30. Ac primō adventū exercitūs nostrī crēbrās ex oppidō excursiōnēs faciēbant, parvulisque prœliis cum nostrīs contendēbant ; posteā vāllō pedum in circuitū quīndecim mīlium crēbrisque castellīs circummūnītī, oppidō sēsē continēbant. Ubi, vīneis āctīs, aggere exstrūctō, turrīm procul cōstituī vīdērunt, prīmum irrīdēre ex mūrō atque increpitāre vōcibus, quod tanta māchinātiō ab tantō spatiō īnstruerētur : quibusnam manibus, aut quibus vīribus, præsertim hominēs tantulæ statūræ (nam plērumque omnibus Gallīs præ magnitūdine corporum suōrum brevītās nostra contemptuī est), tantī oneris turrīm in mūrō sēsē collocāre cōnfīderent ?

nations voisines ; ils firent enfin la paix, et, du consentement général, choisirent ce pays pour s’y établir.

30. À l’arrivée de notre armée, ils firent de fréquentes sorties et livrèrent quelques escarmouches à nos soldats ; mais bientôt, enveloppés par une ligne de circonvallation de quinze mille pieds de circuit, et garnie de nombreuses redoutes, ils durent se renfermer dans leur ville. Quand, après que l’on eut poussé des mantelets et élevé une terrasse, ils virent construire une tour dans l’éloignement, ils se moquaient d’abord et lançaient maints sarcasmes du haut de leurs remparts, parce qu’on bâtissait si loin une si grande machine : par quelles mains, par quelles forces comptait-on faire approcher de la ville une tour si pesante, surtout avec des hommes de si mince stature ? Car en général les Gaulois, fiers de leur taille élevée, méprisent la petitesse de la nôtre.

dēfenderent illātum,
pāce factā,
cōnsēnsū eōrum omnium
dēlēgerunt hunc locum
domiciliō sibi.

30. Ac primō adventū
nostrī exercitūs
faciēbant
crēbrās excursiōnēs
ex oppidō,
contendēbantque
cum nostrīs
parvulis prœliis ;
posteā circummūnītī
vāllō
quīndecim mīlium pedum
in circuitū
castellisque crēbris,
sēsē continēbant oppidō.
Ubi, vīneis āctīs,
aggere exstrūctō,
vīdērunt turrīm
cōstituī procul,
prīmum irrīdēre
ex mūrō
atque increpitāre vōcibus,
quod tanta māchinātiō
īnstruerētur
ab tantō spatiō :
quibusnam manibus,
aut quibus vīribus,
præsertim
hominēs tantulæ statūræ,
— nam plērumque
nostra brevītās
est contemptuī
omnibus Gallīs
præ magnitūdine
suōrum corporum, —
cōnfīderent
sēsē collocāre in mūrō
turrīm tantī oneris ?

repoussaient *la guerre* apportée à eux,
la paix ayant été faite,
du consentement d’eux tous
choisirent cet endroit
à (pour) demeure à eux-mêmes.

30. Et à la première arrivée (dès l’arrivée)
de notre armée
ils faisaient
de fréquentes sorties
de la ville,
et luttaient
avec les nôtres
dans de tout-petits combats ;
ensuite entourés
par un retranchement
de quinze mille pieds
dans un circuit (de tour)
et de redoutes nombreuses,
ils se tenaient-enfermés dans la place.
Lorsque, des mantelets ayant été poussés,
une terrasse ayant été élevée,
ils virent une tour
être établie au loin,
d’abord *ils se mirent à se-moquer*
de dessus la muraille
et à gourmander par des paroles,
parce-que un si-grand appareil
était bâti
à un si-grand espace :
avec quelles mains,
ou avec quelles forces,
surtout
étant hommes d’une si-petite stature,
— car la-plupart-du-temps
notre petite-taille
est à mépris (inspire du mépris)
à tous les Gaulois
en-comparaison-de la grandeur
de leurs corps, —
avaient-ils-la-confiance
eux-mêmes placer (dresser) sur le rempart
une tour d’un si-grand fardeau ?

31. Ubi vērō movērī, et appropinquāre mœnibus vīdērunt, novā atque inūsītātā speciē commōtī, lēgātōs ad Cæsarem dē pāce mīsērunt, quī, ad hunc modum locūtī : « Nōn exīstimāre Rōmānōs sine ope dīvīnā bellum gerere, quī tantæ altitūdīnis māchinātiōnēs tantā celeritāte prōmovēre possent ; sē suaque omnia eōrum potestātī permittēre, dīxērunt. Ūnum petere ac dēprecārī : sī forte, prō suā clēmētiā ac mānsuētūdīne, quam ipsī ab aliīs audīrent, statuisset Aduātucōs esse cōservandōs, nē sē armīs dēspoliāret ; sibi omnēs ferē finitimōs esse inimicōs ac suæ virtūtī invidēre ; ā quibus sē dēfendere, trādītīs armīs, nōn possent. Sibi præstāre, sī in eum cāsum dēdūcerentur quamvīs fortūnam ā populō Rōmānō patī, quam ab hīs per cruciātum interficī, inter quōs dominārī cōsuēssent. »

31. Mais quand ils virent la tour se mouvoir et s'approcher des murailles, frappés de ce spectacle étrange et nouveau pour eux, ils envoyèrent demander la paix à César par des députés qui lui dirent : « Qu'ils ne doutaient pas que les Romains ne poursuivissent cette guerre avec le secours des dieux, puisque, pour combattre de près, ils pouvaient faire mouvoir si rapidement d'aussi hautes machines. Ils se livraient donc à lui, corps et biens ; ils n'imploreraient qu'une seule chose : si dans sa clémence et dans sa bonté, qu'ils avaient entendu vanter par d'autres peuples, il avait résolu de leur faire grâce, qu'il ne les dépouillât pas de leurs armes. Les Aduatuques n'avaient guère pour voisins que des ennemis jaloux de leur courage, et contre lesquels ils ne pourraient plus se défendre, s'il leur fallait rendre leurs armes. Il leur valait mieux, s'ils en étaient réduits là, souffrir tout des Romains que de recevoir une mort cruelle de ceux auxquels ils avaient l'habitude de commander. »

31. Ubi vērō vīdērunt movērī et appropinquāre mœnibus, commōtī speciē novā atque inūsītātā, mīsērunt ad Cæsarem lēgātōs dē pāce, quī, locūtī ad hunc modum, dīxērunt :
Exīstimāre Rōmānōs nōn gerere bellum sine ope dīvīnā, quī possent prōmovēre tantā celeritāte māchinātiōnēs tantæ altitūdīnis ; permittēre potestātī eōrum sē omniaque sua. Petere ac dēprecārī ūnum : sī forte statuisset, prō sua clēmētiā ac mānsuētūdīne, quam ipsī audīrent ab aliīs, Aduātucōs cōservandōs esse, nē dēspoliāret sē armīs ; ferē omnēs finitimōs esse inimicōs sibi ac invidēre suæ virtūtī ; ā quibus nōn possent sē dēfendere, armīs trādītīs. Præstāre sibi, sī dēdūcerentur in eum cāsum, patī fortūnam quamvīs ā populō Rōmānō, quam interficī per cruciātum ab hīs inter quōs

31. Mais dès qu'ils virent *la tour* être mise-en-mouvement et approcher des murailles, émus de *ce* spectacle nouveau et inusité *pour eux*, ils envoyèrent à César des députés au-sujet-de la paix, qui, ayant parlé de cette manière-ci, dirent :
Eux présumer les Romains ne pas faire la guerre sans un appui divin, *eux* qui pouvaient faire-mouvoir-en-avant avec une si-grande promptitude des machines d'une si-grande hauteur ; remettre au pouvoir d'eux eux-mêmes et tous leurs *biens*. Demander et implorer une-seule chose : si par hasard il avait décidé, selon sa clémence et *sa* douceur, qu'eux-mêmes apprenaient d'autres, les Aduatuques devoir être conservés, [armes ; <i></i> qu'il ne dépouillât pas eux-mêmes de *leurs* à-peu-près tous les *peuples* voisins être ennemis à eux-mêmes et être-jaloux de leur valeur ; contre lesquels ils ne pourraient pas se défendre, *leurs* armes ayant été livrées. Être préférable pour eux, s'ils étaient réduits à ce malheur, de souffrir un sort quelconque de-la-part du peuple romain, *plutôt* que d'être éborgés dans les tortures par ceux parmi lesquels

32. Ad hæc Cæsar respondit : « Sē, magis cōsuētūdine suā quam meritō eōrum, cīvitātem cōservātūrum, sī, priusquam mūrūm ariēs attigisset, sē dēdidissent ; sed dēditiōnis nūllam esse condiōnem, nisi armīs trāditīs ; sē id, quod in Nerviiis fēcisset, factūrum, finitimisque imperātūrum nē quam dediticiis populī Rōmānī injūriam īferrent. » Rē nūntiātā ad suōs, quæ imperārentur, facere dixērunt. Armōrum magnā multitudine dē mūrō in fossam, quæ erat ante oppidum, jactā, sīc ut prope summam mūrī aggerisque altitudinem acervī armōrum adæquārent, et tamen circiter parte tertiā, ut postea perspectum est, cēlātā atque in oppidō retentā, portīs patefactīs, eō diē pāce sunt ūsī.

32. Voici quelle fut la réponse de César : « S'ils se rendaient avant que le bélier eût frappé le mur, il épargnerait leur cité, plutôt parce qu'il avait coutume d'en agir ainsi que parce qu'ils avaient mérité sa clémence ; mais il ne pouvait pas être question de soumission s'ils ne livraient pas leurs armes ; il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens, il ordonnerait à leurs voisins de ne commettre aucune violence contre les sujets du peuple romain. » Ces paroles furent portées aux assiégés ; ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir. Ils jetèrent dans les fossés une telle quantité d'armes que les tas s'élevaient presque au niveau de leurs murs et de notre terrasse. Cependant on vit par la suite qu'ils en avaient retenu et caché dans la ville un tiers environ. Puis ils ouvrirent leurs portes, et jour-là ils observèrent la paix.

cōsuēssent dominārī. »

32. Cæsar
respondit ad hæc :
« Sē cōservātūrum
cīvitātem,
magis sua cōsuētūdine
quam meritō eōrum,
sī, priusquam ariēs
attigisset mūrūm,
sē dēdidissent ;
sed nūllam condiōnem
dēditiōnis esse,
nisi armīs trāditīs ;
sē factūrum
id quod fēcisset
in Nerviiis,
imperātūrumque finitimīs
nē īferrent
quam injūriam
dediticiis populī Rōmānī. »
Rē nūntiātā ad suōs,
dixērunt facere
quæ imperārentur.
Magnā multitudine armōrum
jactā dē mūrō
in fossam
quæ erat ante oppidum,
sīc ut acervī armōrum
adæquārent prope
summam altitudinem
mūrī aggerisque,
et tamen
circiter tertiā parte,
ut perspectum est postea,
cēlātā
atque retentā in oppidō,
portīs patefactīs,
ūsī sunt pāce eō diē.

ils avaient coutume de dominer. »

32. César
répondit à ces *paroles* :
« Lui-même devoir conserver (faire grâce)
la cité (à la cité) ,
plutôt selon son habitude
que selon le mérite d'eux,
si, avant que le bélier
eût touché le mur,
ils s'étaient rendus ;
mais aucune condition
de reddition *n'être possible*,
sinon les armes ayant été livrées ;
lui-même devoir faire
ce qu'il avait fait
à-propos-des Nerviens,
et devoir commander *aux peuples* voisins
qu'ils n'apportassent (ne fissent) pas
quelque tort
à des sujets du peuple romain. »
La chose ayant été annoncée aux leurs,
ils dirent *eux* faire (qu'ils feraient)
ce qui était commandé.
Une grande multitude d'armes
ayant été jetée de la muraille
dans le fossé
qui était devant la place,
tellement que les monceaux d'armes
égalaient presque
la plus haute élévation
de la muraille et de la terrasse,
et cependant
environ la troisième partie,
comme *cela* fut reconnu dans-la-suite,
ayant été cachée
et gardée dans la place,
les portes ayant été ouvertes,
ils usèrent de la paix ce jour-là.

33. Sub vesperum Cæsar portās claudī mīlitēsque ex oppidō exīre iussit, nē quam noctū oppidānī ab mīlitibus injūriam acciperent. Illī, ante initō, ut intellēctum est, conciliō, quod dēditione factā nostrōs præsidia dēductūrōs, aut dēnique indiligentiū servātūrōs crēdiderant, partim cum hīs, quæ retinuerant et cēlāverant, armīs, partim scūtīs ex cortice factīs, aut vīminibus intextīs, quæ subitō, ut temporis exiguitās postulābat, pellibus indūxerant, tertiā vigiliā, quā minimē arduus ad nostrās mūnitiōnēs ascēsus vidēbātur, omnibus cōpiīs repentinō ex oppidō ēruptiōnem fēcērunt. Celeriter, ut ante Cæsar imperāverat, ignibus significātiōne factā, ex proximīs castellis eō concursum est pugnātumque ab hostibus ita ācriter est, ut ā virīs fortibus, in

33. Sur le soir, César fit sortir les soldats de la ville et fermer les portes, de peur qu'on ne fit pendant la nuit quelque violence aux habitants. Ceux-ci s'étaient, comme on l'apprit, concertés d'avance ; croyant qu'après la reddition on retirerait les postes, ou que du moins on se relâcherait de la vigilance ordinaire, ils se saisirent, les uns des armes qu'ils avaient conservées et cachées, les autres de boucliers d'écorce ou d'un tissu d'osier qu'ils revêtirent de peaux à la hâte, aussi bien que la brièveté du temps le permit, et tout à coup, à la troisième veille, ils firent une sortie avec toutes leurs forces vers la partie des lignes qui leur parut de moins difficile accès. Des feux allumés suivant l'ordre de César en ayant donné promptement avis, on y courut des redoutes les plus voisines. Les ennemis se battirent avec l'opiniâtreté qu'on devait attendre de braves gens réduits à leur der-

33. Sub vesperum
Cæsar iussit portās claudī
mīlitēsque exīre ex oppidō,
nē noctū
oppidānī
acciperent quam injūriam
ab mīlitibus.
Illī,
conciliō initō ante,
ut intellēctum est,
quod dēditione factā
crēdiderant nostrōs
dēductūrōs præsidia,
aut dēnique servātūrōs
indiligentiū,
partim cum hīs armīs,
quæ retinuerant
et cēlāverant,
partim scūtīs
factīs ex cortice,
aut vīminibus intextīs,
quæ indūxerant pellibus
subitō,
ut exiguitās temporis
postulābat,
tertiā vigiliā,
fēcērunt repentinō
ēruptiōnem ex oppidō
omnibus cōpiīs,
quā ascēsus
ad nostrās mūnitiōnēs
vidēbātur minimē arduus.
Significātiōne factā
celeriter
ex castellis proximīs
ignibus,
ut Cæsar imperāverat ante,
concursum est eō
pugnātumque est ab hosti-
ita ācriter, [bus
ut dēbuit pugnārī
ā virīs fortibus,

33. Vers le soir
César ordonna les portes être fermées
et les soldats sortir de la place,
de peur que de nuit
les habitants-de-la-ville
ne reçussent quelque injure
de-la-part des soldats.
Ceux-là,
un projet ayant été commencé auparavant,
comme *cela* fut reconnu,
parce que la reddition ayant été faite
ils avaient cru les nôtres
devoir retirer les postes,
ou enfin (du moins) devoir veiller
plus négligemment,
en partie avec ces armes,
qu'ils avaient conservées
et avaient cachées,
en partie avec des boucliers
faits d'écorce,
ou avec des osiers tressés,
qu'ils avaient revêtus de peaux
sur-le-champ,
comme le court-espace du temps
le réclamait,
à la troisième veille,
firent soudainement
une sortie de la place
avec toutes *leurs* troupes,
à l'endroit par où la montée
vers nos retranchements
paraissait le moins ardue.
L'annonce *en* ayant été faite
promptement
des redoutes les plus proches
par des feux,
comme César *l'*avait commandé auparavant,
on accourut là
et le-combat-fut-soutenu par les ennemis
ainsi avec-acharnement,
comme il dut (devait) être combattu
par des hommes braves,

extrēmā spē salūtis, inīquō locō, contrā eōs, quī ex vāllō turribusque tēla jacerent, pugnārī dēbuit, cum in ūnā virtūte omnis spēs salūtis cōsisteret. Occīsīs ad hominum mīlibus quātuor, reliquī in oppidum rejectī sunt. Postrīdiē ejus diēi, refrāctīs portīs, cum jam dēfenderet nēmō, atque intrōmissīs mīlitibus nostrīs, sectiōnem ejus oppidī ūniversam Cæsar vēndidit. Ab hīs, quī ēmerant, capitum numerus ad eum relātus est mīlium quīnquāgintā trium.

34. Eōdem tempore ā P. Crassō, quem cum legiōne ūnā mīserat ad Venetōs¹, Unellōs, Osismiōs, Curiosolitās, Esuviōs, Aulercōs, Rhēdonēs, quæ sunt maritimæ cīvitātēs Ōceanumque attingunt, certior factus est omnēs eās cīvitātēs in dēditiōnem potestātemque populī Rōmānī esse redāctās.

nière ressource, placés dans un poste désavantageux, où ils étaient accablés de traits lancés des remparts et des tours, et n’ayant absolument d’espoir que dans leur courage. Ils furent rejetés dans la ville après avoir perdu quatre mille hommes. Le lendemain on brisa les portes sans éprouver de résistance, et nos soldats entrèrent dans la place. César fit vendre tout ce qui s’y trouva. Les acheteurs lui dirent avoir compté cinquante-trois mille têtes.

34. Dans le même temps, P. Crassus, envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismiens, les Curiosolites, les Ésuviens, les Aulerces et les Rhédons, cités maritimes qui bordent l’Océan, apprit à César qu’il les avait toutes réduites sous l’empire et la puissance du peuple romain.

in spē extrēmā salūtis,
locō inīquō,
contrā eōs
quī jacerent tēla
ex vāllō turribusque,
cum omnis spēs salūtis
cōsisteret in ūnā virtūte.
Ad quātuor mīlibus
hominum
occīsīs,
reliquī rejectī sunt
in oppidum.
Postrīdiē ejus diēi,
portīs refrāctīs,
cum nēmō dēfenderet jam,
atque nostrīs mīlitibus
intrōmissīs,
Cæsar
vēndidit sectiōnem ūniver-
ejus oppidī. [sam
Numerus capitum
relātus est ad eum
ab hīs quī ēmerant
quīnquāgintā trium mīlium.

34. Eōdem tempore
factus est certior
ā P. Crassō,
quem mīserat
cum ūnā legiōne
ad Venetōs, Unellōs,
Osismiōs, Curiosolitās,
Esuviōs, Aulercōs,
Rhēdonēs,
quæ cīvitātēs
sunt maritimæ
attinguntque Ōceanum,
omnēs eās cīvitātēs
redāctās esse in dēditiōnem
potestātemque
populī Rōmānī.

dans un espoir extrême de salut,
dans un lieu désavantageux,
contre ces (des) *soldats*
qui lançaient des traits
depuis un retranchement et des tours.
quand tout espoir de salut
consistait en la seule bravoure.
Environ quatre milliers
d’hommes
ayant été tués,
les autres furent repoussés
dans la place.
Le lendemain de ce jour,
les portes ayant été brisées,
comme personne ne *se* défendait plus
et nos soldats
ayant été introduits,
César
vendit l’encan tout-entier (vendit en un seul
de cette place (la ville). [bloc
Le nombre des têtes
fut rapporté à lui
par ceux qui avaient acheté
être de cinquante-trois mille.
34. Dans ce-même temps
il fut fait mieux-informé (apprit)
par P. Crassus,
qu’il avait envoyé
avec une légion
vers les Vénètes, les Unelles,
les Osismiens, les Curiosolites,
les Ésuviens, les Aulerces,
les Rhédons,
lesquelles cités
sont maritimes
et touchent l’Océan,
toutes ces cités
avoir été réduites sous la domination
et le pouvoir
du peuple romain.

35. Hīs rēbus gestīs, omnī Galliā pācātā, tanta hūjus bellī ad barbarōs opīniō perlāta est, utī ab iīs nātiōnibus, quæ trāns Rhēnum incolerent, mitterentur lēgātī ad Cæsarem, quī sē obsidēs datūrās, imperāta factūrās, pollicērentur : quās lēgātiōnēs Cæsar, quod in Ītaliā Illyricumque properābat, initā proximā æstāte ad sē revertī jussit. Ipse in Carnūtēs, Andēs Turonesque ¹, quæque civitātēs propinquæ hīs locīs erant, ubi bellum gesserat, legiōnibus in hibernācula dēductīs in Ītaliā profectus est, ob eāsque rēs, ex litterīs Cæsaris, diēs quīndecim supplicatiō ² dēcrēta est, quod ante id tempus accidit nullī.

35. Ces exploits, dont le résultat était la soumission de toute la Gaule, donnèrent aux barbares une si haute opinion de Rome, que des nations d'au delà du Rhin députèrent vers César, offrant de donner des otages et d'exécuter ses ordres. Comme il avait hâte de se rendre en Italie et en Illyrie, il leur commanda de revenir au commencement de l'été suivant, puis, ayant mis ses légions en quartier d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, qui étaient les peuples les plus voisins du théâtre de la guerre, il partit pour l'Italie. D'après ses lettres on ordonna, pour le succès de cette campagne, quinze jours de supplications, ce qui était sans exemple jusqu'alors.

35. Hīs rēbus gestīs, omnī Galliā pācātā, tanta opīniō hūjus bellī perlāta est ad barbarōs, utī lēgātī mitterentur ad Cæsarem ab iīs nātiōnibus quæ incolerent trāns Rhēnum, quī pollicērentur sē datūrās obsidēs, factūrās imperāta : quās lēgātiōnēs Cæsar jussit revertī ad sē proximā æstāte initā, quod properābat in Ītaliā Illyricumque. Ipse, legiōnibus dēductīs in hibernācula in Carnūtēs, Andēs Turonesque, que civitātēs quæ erant propinquæ hīs locīs, ubi gesserat bellum, profectus est in Ītaliā, obque eās rēs, ex litterīs Cæsaris, supplicatiō quīndecim diēs dēcrēta est, quod ante id tempus accidit nullī.

35. Ces choses ayant été faites, toute la Gaule ayant été pacifiée (soumise), une si-grande renommée de cette guerre fut portée chez les barbares, que des députés étaient envoyés vers César par ces (les) nations qui habitaient au delà du Rhin, lesquels devaient-promettre elles-mêmes devoir donner des otages, devoir faire les choses commandées : lesquelles députations César ordonna revenir vers lui le prochain été étant commencé, parce qu'il se hâtait vers l'Italie et l'Illyrie. Lui-même, ses légions ayant été menées dans des quartiers-d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, et les cités lesquelles étaient proches de ces lieux, où il avait fait la guerre, partit pour l'Italie, et pour ces événements, d'après les lettres de César, des supplications *pendant* quinze jours furent décrétées, ce qui avant ce temps n'arriva (n'était arrivé) à personne.

NOTES.

Page 6 : 1. *Cum esset Cæsar*, etc. Les événements racontés dans ce livre se passèrent sous le consulat de P. Cornélius Lentulus et de Q. Métellus Népos.

— 2. *Dixeramus*. Voy. au livre 1, ch. 1, la description de la Gaule par César.

— 3. *Gallia*. César entend seulement ici par ce mot la partie de la Gaule occupée par des peuples autres que les Belges.

Page 8 : 1. *Senonibus*. La ville principale des Sénonais était Agendicum, aujourd'hui Sens.

Page 10 : 1. *Ad fines Belgarum pervenit*. Le duc de Rohan, *du Parfait capitaine* : « Il faut noter ici le jugement de César, qui par sa diligence s'assura des Rémois, par son industrie et sa douceur les maintint fidèles, et prépara contre ceux de Beauvais, peuple très-puissant, une diversion qui lui fut très-utile. »

— 2. *Rémi*. Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum, aujourd'hui Reims.

— 3. *Germanos*. Ce sont les peuples dont l'énumération termine le quatrième chapitre.

Page 12 : 1. *Suessiones*. Les Suessions occupaient toute la partie de la Belgique qui se trouvait entre les Véromandues, les Rémois, les Sénonais, les Parisiens et les Bellovaques. On n'a pas déterminé d'une manière bien précise si leur capitale était Noyon (Noviodunum) ou Soissons. Il paraît cependant plus probable que c'était cette dernière ville.

Page 14 : 1. *Bellovacos*. Les Bellovaques occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Oise.

— 2. *Nervios*. D'Anville : « Une nation puissante et qui voulait être germanique d'origine, les Nerviens, avait pour capitale, au centre du Hainaut, Bagacum (Bavai), qui paraît déchu à la fin du 4^e siècle, lorsque Cameracum

(Cambrai), et Turnacum (Tournai), ont prévalu dans le pays qu'occupaient les Nerviens. Il est mention de la Sambre dans ce pays, sous le nom de *Sabis*; mais il faut ajouter que les dépendances des Nerviens s'étendaient dans la Flandre jusqu'à la mer, dont le rivage a été appelé *Nervianus tractus*. » — *Atrebates*. Les Atrébates habitaient la contrée dont est formé aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. — *Ambianos*. Ils habitaient le pays qui forme le département de la Somme. — *Morinos*. Les Morins étaient maîtres du pays qui comprend aujourd'hui une partie des départements du Nord, du Pas-de-Calais et du littoral de la Flandre. — *Menapios*. Les contrées occupées par les Ménapiens répondent aujourd'hui à la Gueldre, au duché de Clèves et au Brabant hollandais. — *Caletes*. Les Calètes habitaient ce qu'on nomme aujourd'hui le pays de Caux, dans la Normandie, département de la Seine-Inférieure, leur ville principale était Lillebonne (*Juliobona*). — *Velocasses*. Le territoire des Vélocasses forme une partie des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — *Veromanduos*. Leur ville principale était Augusta Veromanduorum, aujourd'hui Saint-Quentin. — *Aduatucos*. Ils habitaient cette partie de la Belgique qui forme aujourd'hui le comté de Namur. — *Condrusos*. Leur territoire forme une partie de l'évêché actuel de Liège. — *Eburones*. Les Éburons, comme les Condruses, étaient établis dans le pays de Liège. — *Cæræsos*. On croit que les Cérèses habitaient dans le Luxembourg; mais on ne sait rien de bien certain à cet égard. — *Pæmanos*. On croit également, mais ce n'est qu'une simple conjecture, que les Pémans étaient établis dans le pays de Liège.

Page 20 : 1. *Bibrax*. D'Anville : « ... On trouve Bièvre, qui conserve évidemment le nom de Bibrax, en s'avancant de Pont-à-Vèze sur l'Aisne du côté de Laon; et la distance de huit milles marquée par César est également convenable à l'égard des environs de Pont-à-Vèze. »

— 2. *Testudine*. Tite Live, 44, 9 : *Quadrato agmine facto, scutis super capita densatis, stantibus primis, secundis submissioribus, tertiis magis et quartis, postremis etiam genu nixis, fastigatam, sicuti tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant.*

Page 22 : 1. *Numidas*. Les Numides fournissaient aux armées romaines une grande partie des troupes légères; les Crétois, dont l'habileté à manier l'arc était devenue proverbiale, leur donnaient des archers, et les îles Baléares, voisines de l'Espagne, des frondeurs. Strabon dit en parlant des habitants des îles Baléares : *Σφενδονῆται ἄριστοι λέγονται, καὶ ταῦτ' ἤσκησαν, ὡς φασὶ διαφερόντως, ἐξ ὅτου Φοίνικες κατέσχον τὰς νήσους.*

Page 24 : 1. *Quos proxime conscripserat*. Voy. le chapitre 2.

Page 26 : 1. *Demonstratum est*. Voy. le ch. 5.

Page 28 : 1. *Diviciacum... appropinquare*. Nous avons vu au ch. 5 que César avait chargé Diviciacus de faire une diversion en se portant sur le territoire des Bellovaques.

Page 30 : 1. *His* se rapporte à *equites*, implicitement compris dans le nom collectif *equitatus*.

Page 32 : 1. *Quos* se rapporte également au pluriel masculin implicitement compris dans le nom neutre collectif *agmen*.

Page 34 : 1. *Noviodunum*. Voy. la note 1 de la page 12.

— 2. *Vineas agere*. Végèce, livre 4, ch. 15 : *Vineæ instrumentum bellicum, lignis compactum, latum pedibus octo, altum septem, longum sedecim, tectum duplici ligno cratisque contextitur; latera quoque vimine sepiuntur, ne saxorum ac telorum impetu perfringantur, extrinsecus ne crementur, crudis ac recentibus coriis inleguntur. Cum plures fuerint, junguntur ordine, sub quibus oppugnantes tutius ad muros subruendos pugnans.*

Page 36 : 1. *Bratuspantium*. D'Anville dit qu'on voyait encore il y a deux cents ans les restes d'une ville nommée autrefois Bratuspante, à peu de distance de Beauvais.

Page 38 : 1. Le Déist de Botidoux : « J'ai traduit *sub sarcinis* par *le sac sur le dos*, qui est l'expression française la plus analogue au texte latin : dans le fait, les Romains ne portaient point de sac, mais une fourche entre les doigts de laquelle était attaché leur menu bagage. »

Page 46 : 1. *Proxime*. Voy. le ch. 2.

Page 48 : 1. *Vexillum proponendum*. C'était un drapeau rouge, qu'on arborait au-dessus de la tente du général. À ce signal, les soldats devaient prendre les armes et se tenir prêts à se ranger en bataille.

Page 52 : 1. *Insignia*. Il faut entendre par ce mot les colliers, les bracelets et les autres récompenses militaires dont les soldats étaient jaloux sans doute de se parer au moment du combat.

Page 56 : 1. *Tegimenta*. On recouvrait les boucliers d'enveloppes de cuir, afin que la poussière et la pluie ne gâtassent point les couleurs dont ils étaient peints.

— 2. *Ut ante demonstravimus*. Voy. le ch. 17.

Page 58 : 1. *Acie*, pour *aciei*, est un archaïsme, nous avons déjà vu plusieurs fois *exercitu* pour *exercitui*.

Page 60 : 1. *Dixeram*. Voy. le ch. 19.

Page 62 : 1. *Collis*. La colline sur laquelle le camp romain était assis.

Page 70 : 1. *Æstuaria*. Ce mot s'entend des grèves situées à l'embouchure des fleuves, et que la marée couvre et laisse à sec tour à tour.

— 2. *Dixeramus*. Voy. ch. 16.

Page 72 : 1. *Sese redactos esse dixerunt*. Le Déist de Botidoux : « Ou les Nerviens exagéraient leur perte pour exciter plus de compassion, ce qui est assez probable, ou César l'a exagérée au delà de toute mesure. En effet on verra les Nerviens, au cinquième livre, mettre une forte armée sur pied. »

— 2. *Supra*. Voy. ch. 16.

Page 74 : 1. *In unum oppidum*. D'Anville croit que cette place se trouvait située sur la colline où est aujourd'hui Falaise.

— 2. *Post eorum obitum*. On sait que les Cimbres et les Teutons furent anéantis par Marius dans deux mémorables batailles, dont la dernière eut lieu près d'*Aquæ Sextiæ* (Aix).

Page 84 : 1. *Venetos*. Leur ville principale était Dariorigum, aujourd'hui Vannes, dans le département du Morbihan. — *Unellos*. On croit qu'ils habitaient une portion du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche, et que Valognes (Crocationum) était leur capitale. — *Osismios*. Selon d'Anville, c'était un peuple de la Basse-Bretagne, dont la capitale était Vorgannum, aujourd'hui Karhez. — *Curiosolitas*. Ils habitaient aux environs de Saint-Malô, sur une partie du territoire dont est formé le département des Côtes-du-Nord. — *Esvivos*. Peuple de l'Armorique, qui occupait au sud des Lexoviens un territoire correspondant à une partie du département de l'Orne. — *Aulercos*. Les Aulerces-Diablintes, qui habitaient à peu près la partie occidentale du Maine. — *Rhedones*. Leur ville principale était celle qui se nomme aujourd'hui Rennes, département de l'Ille-et-Vilaine.

Page 86 : 1. *Carnutes*. Les Carnutes étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui les départements d'Eure-et-Loire et du Loiret. — *Andes*. Ils habitaient la contrée qui forme actuellement le département de la Mayenne. — *Turones*. Leur ville principale était Tours.

— 2. *Supplicatio*. On appelait ainsi des actions de grâces accompagnées de sacrifices solennels, que le sénat ordonnait pour remercier les dieux de

quelque succès signalé. La durée ordinaire de ces fêtes religieuses n'était que de trois jours.
